

BILAN SOCIAL 2020

INSA Lyon



SOMMAIRE

INTRODUCTION	P.5		
CHAPITRE 1		CHAPITRE 2	
EFFECTIFS, MOUVEMENTS		ORGANISATION DU	
ET REMUNERATIONS		TEMPS DE TRAVAIL	P.40
DES PERSONNELS	P.8		
1.1 - PERSONNELS	P.10	2.1 - AMENAGEMENT HORAIRES	P.41
1.1-1 SUPPORTS ALLOUES PAR L'ETAT	P.10	2.1-1 NOMBRE D'AGENTS EN TELETRAVAIL	P.41
1.1-2 EFFECTIFS PAR BUDGET	P.13	2.1-2 NOMBRE D'AGENTS TRAVAILLANT HORS	P.41
1.1-3 ELEMENTS STATISTIQUES COMPLEMENTAIRES		HEURES OUVRÉES	
SUR LES EFFECTIFS	P.26		
1.2 - AFFECTATION ET MOUVEMENTS	P.30	2.2 - QUOTITE DE TRAVAIL	P.42
1.2-1 VENTILATION PAR ENTITE	P.30	2.2-1 OBLIGATIONS DE SERVICE DES ENSEIGNANTS	P.42
1.2-2 MOBILITE DES PERSONNELS	P.32	2.2-2 SERVICE D'ENSEIGNEMENT MOYEN CONSTATÉ	P.43
		2.2-3 REPARTITION DES EFFECTIFS SELON LA	
1.3 - REMUNERATIONS	P.36	QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL	P.45
		2.3 - ARTT, CONGES ET CET DES PERSONNELS BIATSS	
		2.3-1 ARTT	P.48
		2.3-2 CONGES	P.49
		2.3-3 COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)	P.50

SOMMAIRE

CHAPITRE 3

CARRIERE

P.51

3.1 - FORMATION

P.52

3.1-1 JOURNEES D'INTEGRATION

P.52

3.1-2 FORMATION CONTINUE

P.52

3.1-3 CONGÉ DE FORMATION

P.54

3.2 - CONCOURS

P.55

3.2-1 BIATSS

P.55

3.2-2 ENSEIGNANTS

P.57

3.3 - PROMOTION

P.58

3.3-1 TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

P.58

3.3-2 LISTE D'APTITUDE PAR CORPS

P.60

3.3-3 EXAMEN PROFESSIONNEL

P.60

3.3-4 HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES

P.60

CHAPITRE 4

SANTE, SECURITE ET

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

P.61

4.1 - SANTE

P.62

4.1-1 ACTIVITÉ DE LA MÉDECINE DE PRÉVENTION

P.62

4.1-2 ABSENCE POUR RAISON DE SANTÉ

P.62

4.1-3 ABSENCE POUR CONGE MATERNITE

P.63

4.1-4 ABSENCE POUR CONGE DE PATERNITE ET

D'ACCUEIL DE L'ENFANT

P.63

4.1-5 ABSENCE POUR CONGE D'ADOPTION

P.63

4.1-6 ABSENCE POUR ENFANT MALADE

P.63

4.2 - SECURITE ET RISQUES PROFESSIONNELS

P.64

4.2-1 ACCIDENTS DE SERVICE, DU TRAVAIL ET

DE TRAJET

P.64

4.2-2 MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUES

IMPUTABLES AU SERVICE

P.64

4.2-3 DECES IMPUTABLES AU SERVICE

P.64

4.2-4 ALLOCATION TEMPORAIRE D'INVALIDITE (ATI)

P.64

4.2-5 MALADIES CONTRACTEES EN SERVICE

P.64

4.3 - ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

P.65

4.3-1 ACTIVITE DE LA MEDECINE DE PREVENTION

EN MILIEU PROFESSIONNEL

P.65

4.3-2 ACTIONS EN FAVEUR DE LA DIVERSITÉ

P.65

SOMMAIRE

CHAPITRE 5 ACTION SOCIALE ET VIE DES PERSONNELS

P.67

5.1 - ACTION SOCIALE

P.68

5.1-1 MOYENS ET PERSONNELS

P.68

5.1-2 ACCUEIL ASSISTANTE SOCIALE

P.68

5.1-3 PRETS ET SECOURS, AIDES DIVERSES

P.69

5.1-4 CESU GARDE D'ENFANT

P.69

5.1-5 CHEQUES-VACANCES

P.70

5.1-6 ACCUEIL DE L'ENFANT

P.70

5.1-7 RESTAURATION

P.71

5.2 - VIE DES PERSONNELS

P.72

5.2 -1 MOYENS, PERSONNELS ET LOCAUX

P.72

5.2-2 ACTIVITES ARTISTIQUES ET SPORTIVE

P.72

5.2-3 EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS

CONVIVIALES

P.73

CHAPITRE 6 RELATIONS PROFESSIONNELLES

P.75

6.1 - INSTANCES DE REPRESENTATION ET DE CONCERTATION

P.76

6.1-1 LES INSTANCES

P.76

6.1-2 LES AUTRES CONSEILS ET COMMISSIONS

P.78

6.2 - CONGRES ET ORGANISMES DIRECTEURS DES SYNDICATS

P.80

6.3 - MOYENS HUMAINS ACCORDES AUX SYNDICATS

P.80

6.4 - DIVERS : LOCAUX, GREVES ET RECOURS

P.80

ANNEXES

P.82

LISTE DES ABREVIATIONS

P.83

GLOSSAIRE

P.85

INTRODUCTION

■ CHAMP D'ETUDE DU BILAN SOCIAL

Les personnels figurant dans le bilan social sont :

- les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs,
- les BIATSS.

LES ENSEIGNANTS

Les enseignants se différencient par leurs corps d'appartenance et leurs grades.

• LES CORPS :

Les enseignants sont ventilés en trois corps :

- le corps des enseignants du supérieur (codé supérieur),
- le corps des enseignants du secondaire (codé secondaire),
- le corps des autres enseignants (codé autres).

Au sein de chaque corps, on peut distinguer différents statuts :

Le supérieur :

- Professeur(e) (codé PR),
- Maître(sse) de conférences (codé MCF),
- Assistant(e) (codé ASS),
- Lecteur(trice) (codé lecteur) ou maître(sse) de langue,
- Attaché(e) Temporaire d'Enseignement et de Recherche (codé ATER),
- Professeur(e) Associé(e) à Temps partiel (codé PAST).
- Professeur(e) Associé(e) à Temps complet (codé PRASS).

Le second degré :

- Professeur(e) agrégé(e) (codé PRAG),
- Professeur(e) certifié(e) (codé PRCE),
- Professeur(e) d'éducation physique et sportive (codé PEPS).
- Professeur(e) de lycée professionnel (codé PLP).

Autres :

- Doctorant(e) contractuel(le), (codé DOCTORANT CONT.)
- Enseignant(e) contractuel(e) (codé ENS CONT),
- Chercheur(e) (codé CHERCHEUR).

LES BIATSS

Les BIATSS recouvrent les personnels techniques, les personnels administratifs et les personnels de bibliothèque. Ils sont répartis selon trois types de population :

- Les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS),
- Les personnels ingénieurs techniciens de recherche et formation (ITRF),
- Les personnels des bibliothèques (BIB).

• LE PERSONNEL ITRF :

Trois catégories :

Les catégories A

- Ingénieur(e) de recherche (codé IGR),
- Ingénieur(e) d'études (codé IGE),
- Assistant(e) Ingénieur(e) (codé ASI).

Les catégories B

- Technicien(ne) (codé TCH).

Les catégories C

- Adjoint(e) technique (codé ADT)

• LE PERSONNEL ATSS :

Trois catégories :

Les catégories A

- Directeur(trice) Général(e) des Services (codé DGS),
- Agent comptable (codé AC),

Les catégories B

- Secrétaire Administratif(ve) de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (codé SAENES),
- Infirmier(e) (codé INF),

Les catégories C

- Adjoint(e) Administratif(ve) de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (codé ADJENES),

- **LE PERSONNEL BIB :**

Trois catégories :

Les catégories A

Cette catégorie n'est pas présente à l'INSA de Lyon.

Les catégories B

- Bibliothécaire assistant spécialisé (codé BIBAS)

Les catégories C

- Magasinier(ère) (codé MAG)

Autre :

- **Directeur(trice) (codé DIRECTEUR)**

CHAPITRE 1

EFFECTIFS, MOUVEMENTS ET REMUNERATIONS DES PERSONNELS

1.1 - PERSONNELS

1.1-1 SUPPORTS ALLOUES PAR L'ETAT

1.1-2 EFFECTIFS PAR BUDGET

1.1-3 ELEMENTS STATISTIQUES COMPLEMENTAIRES SUR LES EFFECTIFS

1.2 - AFFECTATION ET MOUVEMENTS

1.2-1 VENTILATION PAR ENTITE

1.2-2 MOBILITE DES PERSONNELS

1.3 - REMUNERATIONS

1.1- PERSONNELS

1.1-1 SUPPORTS ALLOUES PAR L'ETAT

Supports alloués par l'Etat des personnels BIATSS :

Statuts techniques (ITRF)

Catégorie A	2020	2019
IGR	20	20
IGE	65	65
ASI	55	55
Total A	140	140
Catégorie B		
TCH	126	126
Total B	126	126
Catégorie C		
ADT	174	174
Total C	174	174
TOTAL GENERAL (A+B+C)	440	440

Statuts bibliothèques (BIB)

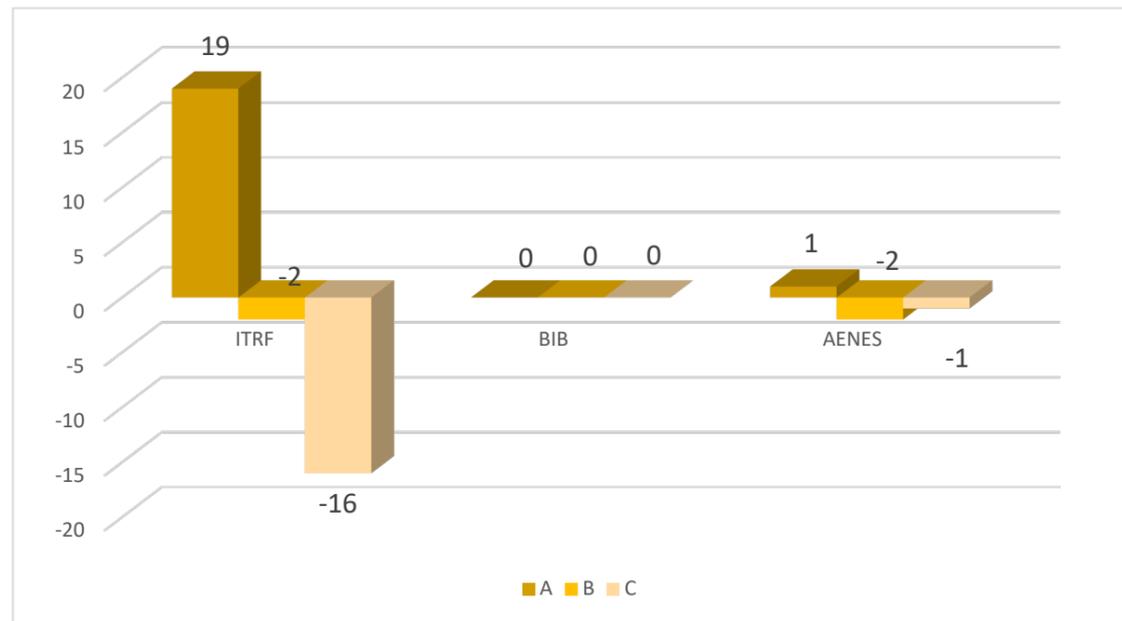
Catégorie B	2020	2019
BIBAS	3	3
Total B	3	3
Catégorie C		
MAG	4	4
Total C	4	4
TOTAL GENERAL (B+C)	7	7

Statuts administratifs, sociaux et santé (ATSS)

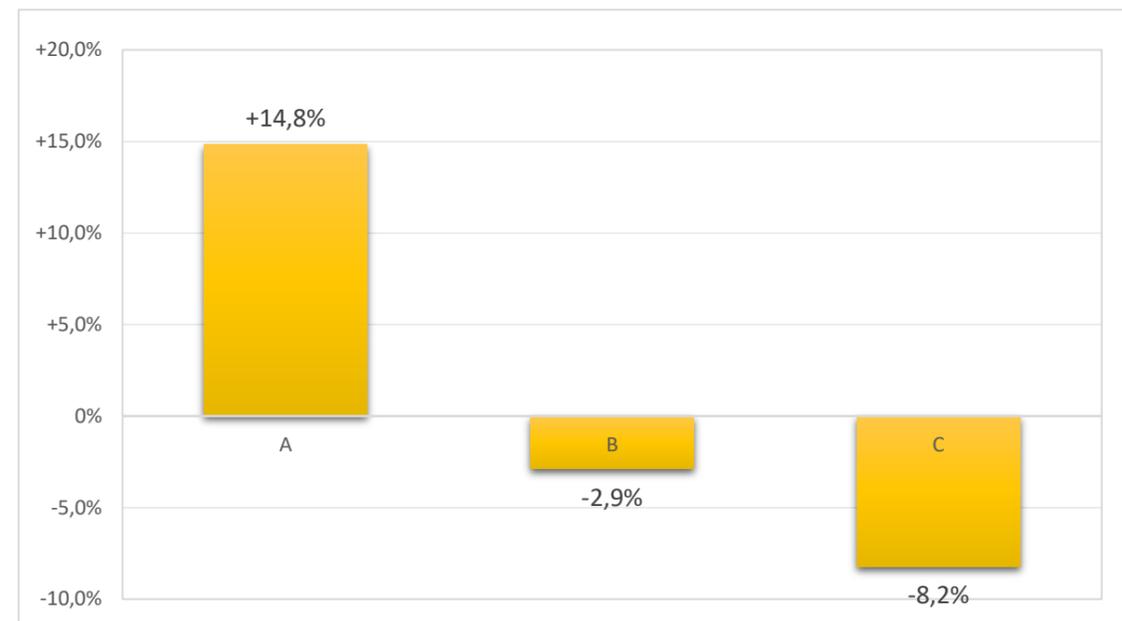
Catégorie A	2020	2019
DGS	1	1
AC	1	1
AAE	12	12
INF	1	1
Total A	15	15
Catégorie B		
SAENES	6	6
Total B	6	6
Catégorie C		
ADJENES	12	13
Total C	12	13
TOTAL A+B+C	33	34

CATEGORIES	2020	2019
CAT A	155	155
CAT B	135	135
CAT C	191	191
Total	481	481

EVOLUTION DES EMPLOIS D'ETAT BIATSS PAR CATEGORIES ET STATUTS ENTRE 2013 ET 2020 :



POURCENTAGE D'EVOLUTION DES EMPLOIS D'ETAT BIATSS SELON LA CATEGORIE ENTRE 2013 ET 2020 :



Au cours des 20 dernières années, la structure des emplois d'Etat de l'INSA Lyon a évolué de la façon suivante :

- + 72 emplois de catégorie A
- + 25 emplois de catégorie B
- 43 emplois de catégorie C.

Supports alloués par l'Etat des personnels enseignants en 2020: 527,5

Statuts enseignants du supérieur

CORPS	2020	2019
PR	143	143
MCF	276	276
ASS	0	1
PAST	5,5	5,5
Total	424,5	425,5

Statuts enseignants du secondaire

CORPS	2020	2019
PRAG	67	65
PRCE	36	37
Total	103	102

Total EC	527,5	527,5
-----------------	--------------	--------------

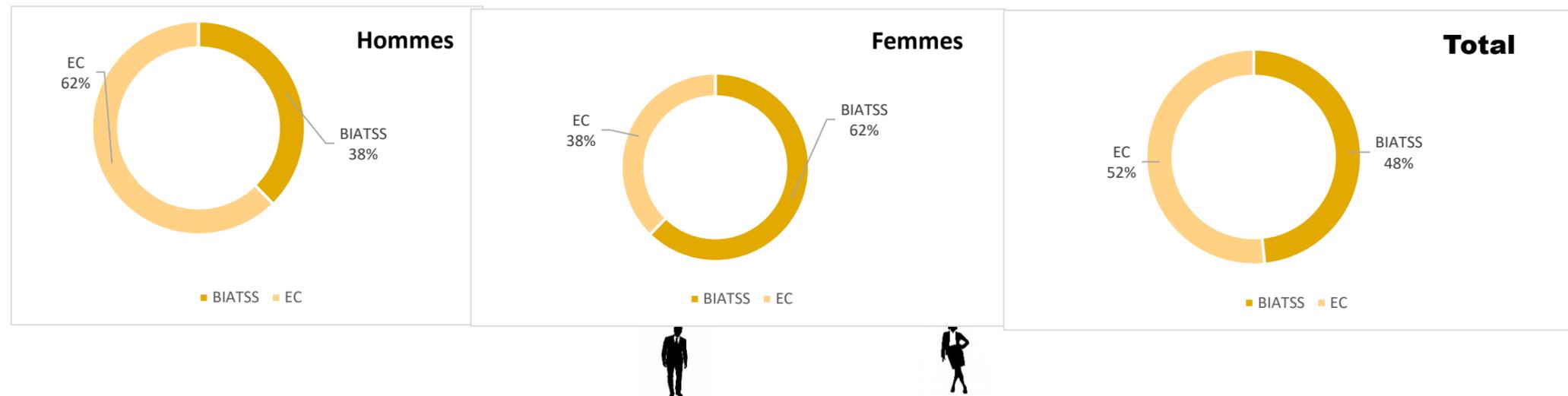
1.1-2 EFFECTIFS PAR BUDGET

Ce chapitre s'intéresse uniquement aux personnes physiques tant sur budget de l'État que sur ressources propres. Les personnes physiques sont les personnes occupant les emplois. Attention, le nombre de personnes physiques est supérieur au nombre d'emplois. Par exemple : 2 personnes à 1/2 temps occupant un seul emploi.

Il s'agit de :

- préciser le taux et les modalités d'occupation des emplois,
- donner une image de l'utilisation des emplois et s'intéresser à la gestion des emplois délégués par l'État,
- avoir une idée claire de la gestion des effectifs par catégorie de personnels.

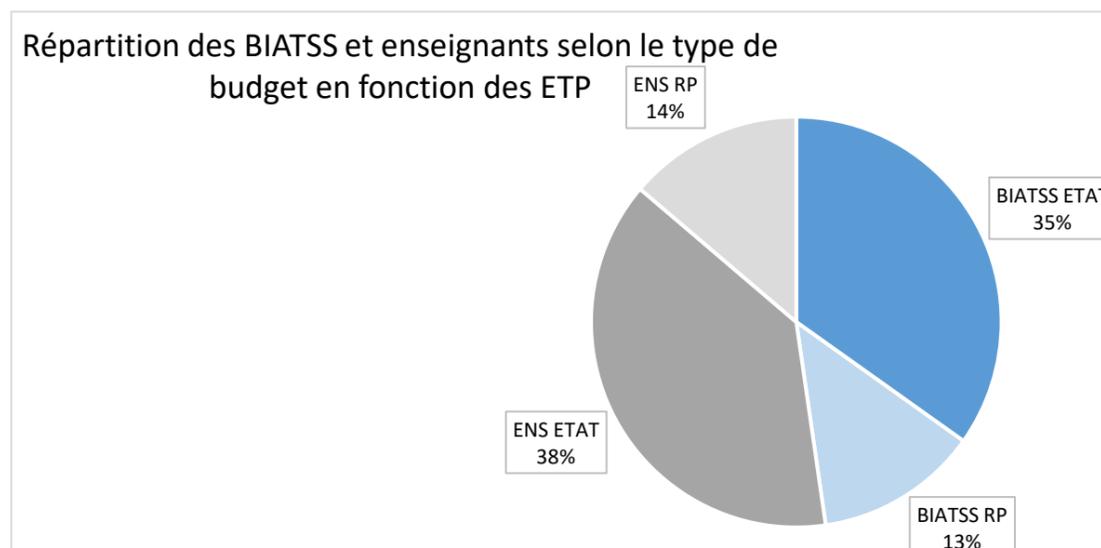
	2020	2019
Effectif général	1412	1413



		Hommes	Femmes	Total
2019	TOTAL	802	611	1413
	BIATSS	313	383	696
	EC	489	228	717
2020	TOTAL	797	615	1412
	BIATSS	300	383	683
	EC	497	232	729

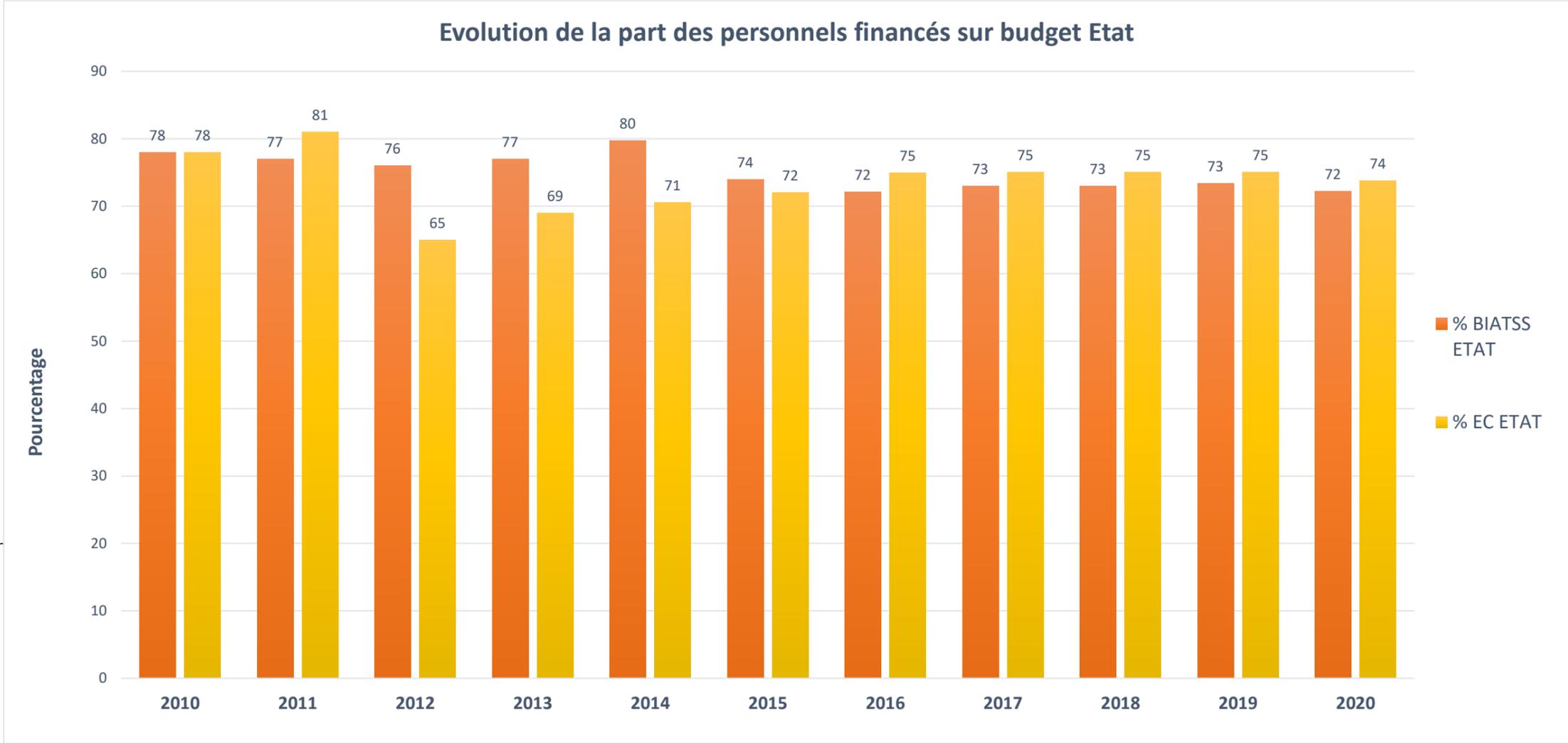
Les effectifs et ETP par budget

	Effectifs				ETP			
	Hommes	Femmes	2020	2019	Hommes	Femmes	2020	2019
BIATSS ETAT	227	266	493	511	225	255,1	480,1	497,3
BIATSS RP	73	117	190	185	69,8	107,5	177,3	168,8
ENS ETAT	378	160	538	538	373,9	156,9	530,8	530,2
ENS RP	119	72	191	179	118,6	71,2	189,8	176,8
Total	797	615	1412	1413	787,3	590,7	1378	1 373,1



Les effectifs et ETP fonctionnaires et contractuels

	Effectifs				ETP			
	Hommes	Femmes	2020	2019	Hommes	Femmes	2020	2019
BIATSS Fonctionnaires	202	224	426	430	200,2	215,1	415,3	418,5
BIATSS Contractuels	98	159	257	266	94,6	147,5	242,1	247,6
ENS Fonctionnaires	361	150	511	505	360,4	147,9	508,3	502,6
ENS Contractuels	136	82	218	212	132,1	80,2	212,3	204,4
Total	797	615	1412	1413	787,3	590,7	1378	1 373,1



femr

Les effectifs EC ETAT

SUPERIEUR	TITULAIRES				CONTRACTUELS						TOTAL 2020	TOTAL 2019
					CDD		CDI		2020	2019		
CORPS	H	F	2020	2019	H	F	H	F				
PR/PRINV	116	26	142	138	0	0	0	0	0	7	142	145
MCF/MCFINV	184	85	269	270	0	0	0	0	0	0	269	270
ASSENSUP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PAST	0	0	0	0	6	2	0	0	8	10	8	10
PRASS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ATER	0	0	0	0	4	4	0	0	8	9	8	9
TOTAL	300	111	411	408	10	6	0	0	16	26	427	434

SECONDAIRE	TITULAIRES				CONTRACTUELS						TOTAL 2020	TOTAL 2019
					CDD		CDI		2020	2019		
CORPS	H	F	2020	2019	H	F	H	F				
PRAG	43	26	69	67	0	0	0	0	0	0	69	67
PRCE/PEPS/PLP	18	13	31	30	0	0	0	0	0	0	31	30
ENS CONT	0	0	0	0	4	3	3	1	11	7	11	7
TOTAL	61	39	100	97	4	3	3	1	11	7	111	104
Total général	361	150	511	505	14	9	3	1	27	33	538	538

Effectifs non comptabilisés dans le bilan social : 22

Enseignants n'étant plus en position d'activité, restant gérés par l'INSA

	H	F	2020	2019
Disponibilité	12	1	13	14
Détachement	7	2	9	8
Total	19	3	22	22

Les ETP EC ETAT

SUPERIEUR	TITULAIRES				CONTRACTUELS						Total 2020	Total 2019
					CDD		CDI		Total			
CORPS	H	F	2020	2019	H	F	H	F	2020	2019		
PR/PRINV	116	26	142,0	138,0	0	0	0	0	0,0	7,0	142,0	145,0
MCF/MCFINV	183,6	83,4	267,0	268,1	0	0	0	0	0,0	0,0	267,0	268,1
ASS	0	0	0,0	0,0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0
PAST	0	0	0,0	0,0	3	1	0	0	4,0	5,0	4,0	5,0
PRASS	0	0	0,0	0,0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0
ATER	0	0	0,0	0,0	4	4	0	0	8,0	9,0	8,0	9,0
TOTAL	299,6	109,4	409,0	406,1	7,0	5,0	0,0	0,0	12,0	21,0	421,0	427,1

SECONDAIRE	TITULAIRES				CONTRACTUELS						TOTAL 2020	Total 2019
					CDD		CDI		Total 2020			
CORPS	H	F	2020	2019	H	F	H	F	2020	2019		
PRAG	43	25,7	68,7	66,7	0	0	0	0	0,0	0,0	68,7	66,7
PRCE/PEPS/PLP	17,8	12,8	30,6	29,8	0	0	0	0	0,0	0,0	30,6	29,8
ENS CONT	0	0	0,0	0	3,5	3	3	1	10,5	6,6	10,5	6,6
TOTAL	60,8	38,5	99,3	97,5	3,5	3,0	3,0	1,0	10,5	6,6	109,8	103,1
Total général	360,4	147,9	508,3	503,6	10,5	8,0	3,0	1,0	22,5	27,6	530,8	530,2

Les effectifs BIATSS ETAT

TECHNIQUES (ITRF)	TITULAIRES				CONTRACTUELS						TOTAL 2020	TOTAL 2019
					CDD		CDI		TOTAL 2020	TOTAL 2019		
CATEGORIE A	H	F	2020	2019	H	F	H	F				
IGR	9	9	18	18	1	0	0	2	3	2	21	20
IGE	33	30	63	59	2	6	1	2	11	15	74	74
ASI	26	19	45	45	4	3	0	2	9	7	54	52
TOTAL A	68	58	126	122	7	9	1	6	23	24	149	146

CATEGORIE B	H	F	2020	2019	H	F	H	F	2020	2019	2020	2019
TCH	57	63	120	116	4	9	0	1	14	23	134	139
TOTAL B	57	63	120	116	4	9	0	1	14	23	134	139

CATEGORIE C	H	F	2020	2019	H	F	H	F	2020	2019	2020	2019
ATRF	68	75	143	151	9	11	4	7	31	38	174	189
TOTAL C	68	75	143	151	9	11	4	7	31	38	174	189
TOTAL GENERAL (A+B+C)	193	196	389	389	20	29	5	14	68	85	457	474

BIBLIOTHEQUES (BIB)	TITULAIRES				CONTRACTUELS						TOTAL 2020	TOTAL 2019
					CDD		CDI		TOTAL 2020	TOTAL 2019		
CATEGORIE B	H	F	2020	2019	H	F	H	F				
BIBAS	0	3	3	3	1	0	0	0	1	0	4	3
TOTAL B	0	3	3	3	1	0	0	0	1	0	4	3

Catégorie C	H	F	2020	2019	H	F	H	F	2020	2019	TOTAL	2019
MAG	1	2	3	3	0	0	0	0	0	0	3	3
Total C	1	2	3	3	0	0	0	0	0	0	3	3
TOTAL GENERAL (B+C)	1	5	6	6	1	0	0	0	1	0	7	6

ADMINISTRATIFS (ATSS)	TITULAIRES				CONTRACTUELS				Total	2019	Total 2020	Total 2019
	H	F	Total	2019	CDD		CDI					
CATEGORIE A	H	F	Total	2019	H	F	H	F	Total	2019	Total 2020	Total 2019
SGS2	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
AC	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
AAE	3	7	10	10	0	0	0	1	1	1	11	11
MEDECIN	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	1
INF	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
TOTAL A	5	8	13	13	0	0	1	1	2	2	15	15

CATEGORIE B	H	F	Total	2019	H	F	H	F	Total	2019	Total	2019
SAENES	1	4	5	6	0	0	0	0	0	0	5	6
TOTAL B	1	4	5	6	0	0	0	0	0	0	5	6

CATEGORIE C	H	F	Total	2019	H	F	H	F	Total	2019	Total	2019
ADJENES	0	8	8	9	0	1	0	0	1	1	9	10
TOTAL C	0	8	8	9	0	1	0	0	1	1	9	10
TOTAL GENERAL (A+B+C)	6	20	26	28	0	1	1	1	3	3	29	31

	H	F	Total	2019	H	F	H	F	Total	2019	Total	2019
TOTAL GENERAL BIATSS	200	221	421	423	21	30	6	15	72	88	493	511

Effectifs non comptabilisés dans le bilan social : 14

	2020	2019
Disponibilité	7	11
Détachement	5	14
Congé parental	2	4
TOTAL	14	33

Les ETP BIATSS ETAT

TECHNIQUES (ITRF)	TITULAIRES				CONTRACTUELS						Total 2020	TOTAL 2019
					CDD		CDI		Total	TOTAL 2019		
CATEGORIE A	H	F	Total	2019	H	F	H	F			Total	TOTAL 2019
IGR	9	8,7	17,7	17,7	1	0	0	2	3	2	20,7	19,7
IGE	32,5	29,1	61,6	57,5	2	6	1	2	11	14,4	72,6	71,9
ASI	25,8	18,1	43,9	44,3	4	2,9	0	1,9	8,8	6,8	52,7	51,1
TOTAL A	67,3	55,9	123,2	119,5	7	8,9	1	5,9	22,8	23,2	146	142,7
CATEGORIE B	H	F	Total	2019	H	F	H	F	Total	2019	Total	2019
TCH	56,1	60	116,1	111,4	4	9	0	1	14	23	130,1	134,4
TOTAL B	56,1	60	116,1	111,4	4	9	0	1	14	23	130,1	134,4
CATEGORIE C	H	F	Total	2019	H	F	H	F	Total	2019	Total	2019
ATRF	67,8	72,9	140,7	148,7	9	9,3	3,8	6,6	28,7	36,1	169,4	184,8
TOTAL C	67,8	72,9	140,7	148,7	9	9,3	3,8	6,6	28,7	36,1	169,4	184,8
TOTAL GENERAL (A+B+C)	191,2	188,8	380	379,6	20	27,2	4,8	13,5	65,5	82,3	445,5	461,9
BIBLIOTHEQUES (BIB)	TITULAIRES				CONTRACTUELS						Total 2020	TOTAL 2019
					CDD		CDI		Total	TOTAL 2019		
CATEGORIE B	H	F	Total	2019	H	F	H	F			Total	TOTAL 2019
BIBAS	0	2,6	2,6	2,6	1	0	0	0	1	0	3,6	2,6
TOTAL B	0	2,6	2,6	2,6	1	0	0	0	1	0	3,6	2,6
Catégorie C	H	F	Total	2019	H	F	H	F	Total	2019	Total	2019
MAG	1	1,6	2,6	2,6	0	0	0	0	0	0	2,6	2,6
Total C	1	1,6	2,6	2,6	0	0	0	0	0	0	2,6	2,6
TOTAL GENERAL (B+C)	1	4,2	5,2	5,2	1	0	0	0	1	0	6,2	5,2

ADMINISTRATIFS (ATSS)	TITULAIRES				CONTRACTUELS				Total	TOTAL 2019	Total	Total 2019
	H	F	Total	2019	CDD		CDI					
CATEGORIE A	H	F	Total	2019	H	F	H	F				
SGS2	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
AC	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
AAE	3	6,8	9,8	9,8	0	0	0	1	1	1	10,8	10,8
MEDECIN	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	0
INF	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	2
TOTAL A	5	7,8	12,8	12,8	0	0	1	1	2	2	14,8	14,8

CATEGORIE B	H	F	Total	2019	H	F	H	F	Total	2019	Total	2019
SAENES	1	3,8	4,8	5,8	0	0	0	0	0	0	4,8	5,8
TOTAL B	1	3,8	4,8	5,8	0	0	0	0	0	0	4,8	5,8

CATEGORIE C	H	F	Total	2019	H	F	H	F	Total	2019	Total	2019
ADJENES	0	7,8	7,8	8,6	0	1	0	0	1	1	8,8	9,6
TOTAL C	0	7,8	7,8	8,6	0	1	0	0	1	1	8,8	9,6
TOTAL GENERAL (A+B+C)	6	19,4	25,4	27,2	0	1	1	1	3	3	28,4	30,2

	H	F	2020	2019	H	F	H	F	2020	2019	2020	2019
TOTAL GENERAL BIATSS	198,2	212,4	410,6	412	21	28,2	5,8	14,5	69,5	85,3	480,1	497,3

Les effectifs EC RP

SUPERIEUR	Titulaires			CONTRACTUELS						TOTAL 2020	TOTAL 2019
				CDD		CDI		Total	2019		
CORPS	H	F	Total	H	F	H	F				
Lecteurs	0	0	0	0	4	0	0	4	4	4	4
ATER	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1	1
ENS CONT	0	0	0	6	5	1	1	13	15	13	15
CHERCHEURS	0	0	0	56	26	0	0	82	75	82	75
TOTAL GENERAL	0	0	0	62	36	1	1	100	95	100	95

	DOCTORANTS CONTRACTUELS					
	Doct. Etab		Doct. Région / ENS		Total	2019
	H	F	H	F		
Doctorants contractuels sans enseignement	49	34	7	1	91	79
Doctorants contractuels avec enseignement	0	0	0	0	0	5
TOTAL GENERAL	49	34	7	1	91	84

	Titulaires			CDD		CDI		Total	Total 2019
	H	F	Total	H	F	H	F		
Total général EC	0	0	0	118	71	1	1	191	179

**Crédits Etat délégués inscrits au budget de l'Etablissement*

Les ETP EC RP

SUPERIEUR	Titulaires			CONTRACTUELS				Total 2020	2019	
				CDD		CDI				Total
CORPS	H	F	Total	H	F	H	F			
Lecteurs	0	0	0	0	4	0	0	4	4	4
ATER	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1
ENS CONT	0	0	0	5,6	4,3	1	0,9	11,8	11,8	12,75
CHERCHEURS	0	0	0	56	26	0	0	82	82	75
TOTAL GENERAL	0	0	0	61,6	35,3	1	0,9	98,8	98,8	92,8

	DOCTORANTS CONTRACTUELS					
	Doct. Etab		Doct. Région / ENS		Total	2019
	H	F	H	F		
Doctorants contractuels sans enseignement	49	34	7	1	91	79
Doctorants contractuels avec enseignement	0	0	0	0	0	5
TOTAL GENERAL	49	34	7	1	91	84

	Titulaires			Contractuels				Total 2020	2019	
				CDD		CDI				Total
	H	F	Total	H	F	H	F			
Total général EC	0	0	0	117,6	70,3	1	0,9	189,8	189,8	176,8

Les effectifs BIATSS RP

TECHNIQUES (ITRF)	Titulaires				CONTRACTUELS				Total	2019	TOTAL 2020	TOTAL 2019
					CDD		CDI					
	H	F	Total	2019	H	F	H	F				
CATEGORIE A					H	F	H	F				
IGR	0	0	0	0	11	0	1	1	13	15	13	15
IGE	0	1	1	1	11	18	2	8	39	35	40	36
ASI	0	0	0	0	8	9	0	5	22	18	22	18
TOTAL A	0	1	1	1	30	27	3	14	74	68	75	69
TCH	0	0	0	0	5	21	2	10	38	40	38	40
TOTAL B	0	0	0	0	5	21	2	10	38	40	38	40
ATRF	2	1	3	5	29	20	1	16	66	61	69	66
TOTAL C	2	1	3	5	29	20	1	16	66	61	69	66
TOTAL GENERAL (A+B+C)	2	2	4	6	64	68	6	40	178	169	182	175

ADMINISTRATIFS (ATSS)	Titulaires				CONTRACTUELS				Total 2020	2019	TOTAL 2020	TOTAL 2019
					CDD		CDI					
	H	F	Total	2019	H	F	H	F				
CATEGORIE A					H	F	H	F				
AAE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
COP	0	0	0	0	0	2	0	1	3	2	3	2
MEDECIN	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1	1
INF	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2	1	2
TOTAL A	0	0	0	0	0	4	0	1	5	5	5	5
SAENES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
TOTAL B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
ADJENES	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
TOTAL C	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
TOTAL GENERAL (A+B+C)	0	1	1	1	0	4	0	1	5	6	6	7
APPRENTIS	0	0	0	0	1	1	0	0	2	3	2	3

DIRECTEUR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL BIATSS	2	3	5	7	65	73	6	41	185	178	190	185

Les ETP BIATSS RP

TECHNIQUES (ITRF)	Titulaires				CONTRACTUELS						Total 2020	TOTAL 2019
					CDD		CDI		Total	2019		
	H	F	Total	2019	H	F	H	F				
CATEGORIE A					H	F	H	F	Total	2019		
IGR	0	0	0	0	11	0	1	1	13	14,7	13	14,7
IGE	0	1	1	1	10,5	17,3	2	6,3	36,1	32,2	37,1	33,2
ASI	0	0	0	0	8	8,5	0	4,6	21,1	17,4	21,1	17,4
TOTAL A	0	1	1	1	29,5	25,8	3	11,9	70,2	64,3	71,2	65,3
TCH	0	0	0	0	5	20,2	2	9,7	36,9	36,7	36,9	36,7
TOTAL B	0	0	0	0	5	20,2	2	9,7	36,9	36,7	36,9	36,7
ATRF	2	0,9	2,9	4,7	26,3	17,1	1	14,6	59	52,9	61,9	57,6
TOTAL C	2	0,9	2,9	4,7	26,3	17,1	1	14,6	59	52,9	61,9	57,6
TOTAL GENERAL (A+B+C)	2	1,9	3,9	5,7	60,8	63,1	6	36,2	166,1	153,9	170	159,6

ADMINISTRATIFS (ATSS)	Titulaires				CONTRACTUELS						Total 2020	TOTAL 2019
					CDD		CDI		Total	2019		
	H	F	Total	2019	H	F	H	F				
CATEGORIE A					H	F	H	F	Total	2019		
AAE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
COP	0	0	0	0	0	2	0	0,8	2,8	1,8	2,8	1,8
MEDECIN	0	0	0	0	0	0,7	0	0	0,7	0,6	0,7	0,6
INF	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2	1	2
TOTAL A	0	0	0	0	0	3,7	0	0,8	4,5	4,4	4,5	4,4
SAENES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
TOTAL B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
ADJENES	0	0,8	0,8	0,8	0	0	0	0	0	0	0,8	0,8
TOTAL C	0	0,8	0,8	0,8	0	0	0	0	0	0	0,8	0,8
TOTAL GENERAL (A+B+C)	0	0,8	0,8	0,8	0	3,7	0	0,8	4,5	5,4	5,3	6,2
APPRENTIS	0	0	0	0	1	1	0	0	2	3	2	3
DIRECTEUR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL BIATSS	2	2,7	4,7	6,5	61,8	67,8	6	37	172,6	162,3	177,3	168,8

1.1-3 ELEMENTS STATISTIQUES COMPLEMENTAIRES SUR LES EFFECTIFS

Les effectifs en CDI

	H	F	TOTAL	2019
EC	4	2	6	6
BIATSS	12	56	68	66
TOTAL	16	58	74	72

Le bilan social n'intègre pas les vacataires qui sont des personnes recrutées ponctuellement pour une action quelque soit leur statut (étudiants, personnels extérieurs, ...)

En 2020 l'INSA a recruté 1189 vacataires

	2020	2019
BIATSS*	380	617
ENSEIGNANTS	809	848
Total	1189	1465

*dans les vacataires BIATSS sont comptabilisés les contractuels étudiants et les surveillants d'examens.

Nombre contractuels étudiants* :

H	F	TOTAL	2019
140	100	240	303

*non comptabilisés dans les données "effectifs" mais comptabilisés dans les vacataires.

Personnels en situation de handicap par catégorie

	A			B			C			TOTAL	2019
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL		
EC	1	4	5	0	0	0	0	0	0	5	4
BIATSS	2	2	4	5	11	16	12	20	32	52	45
TOTAL	3	6	9	5	11	16	12	20	32	57	49

Taux d'emplois des personnels en situation de handicap :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
EC	0,13%	0%	0,0%	0,13%	0,16%	0,14%	0,55%	0,40%	0,57%	0,69%
BIATSS	4,62%	5,37%	5,87%	6,11%	6,53%	7,27%	7,56%	7,24%	7,29%	7,93%
TOTAL	2,15%	2,25%	2,64%	2,90%	3,10%	3,51%	3,48%	3,66%	3,35%	4,12%

Répartition des effectifs titulaires par domaine d'activité :

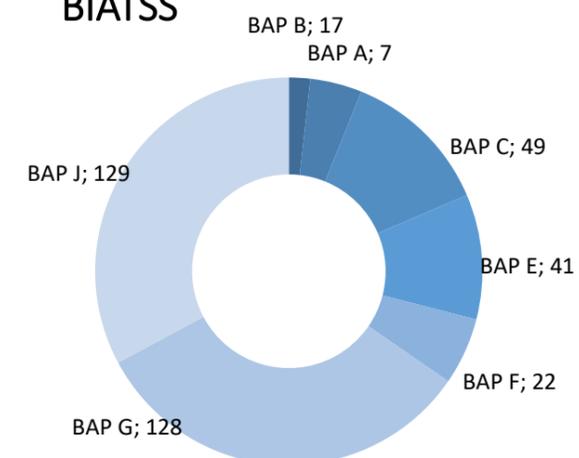
BIATSS titulaires par branches d'activité professionnelle

BAP	BAP A	BAP B	BAP C	BAP E	BAP F	BAP G	BAP J	Total	2019
H	2	9	42	36	9	86	11	195	200
F	5	8	7	5	13	42	118	198	195
TOTAL	7	17	49	41	22	128	129	393	422

Légende des BAP

- A Sciences du vivant
- B Sciences chimiques/Sciences des matériaux
- C Sciences de l'ingénieur et instrumentalisation scientifique
- E Informatique, statistique et calcul scientifique
- F Information, documentation, culture, communication, édition, TICE
- G Patrimoine, logistique, prévention et restauration
- J Gestion et pilotage

BIATSS



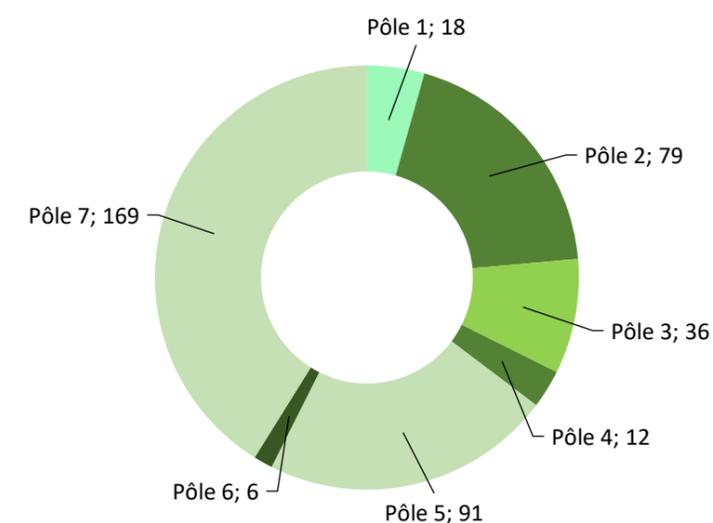
Enseignants chercheurs titulaires par pôle d'enseignement

Pôle	Pôle 1	Pôle 2	Pôle 3	Pôle 4	Pôle 5	Pôle 6	Pôle 7	Total	2019
H	7	55	27	10	74	1	126	300	301
F	11	24	9	2	17	5	43	111	106
TOTAL	18	79	36	12	91	6	169	411	412

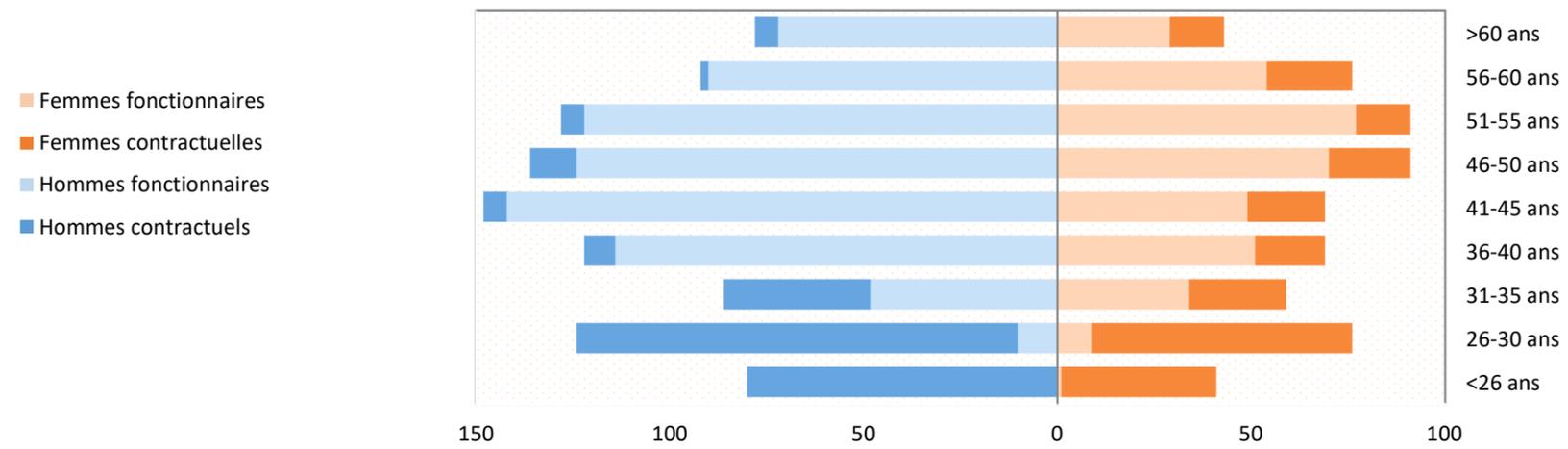
Légende des pôles

- 1 Biologie et santé (sections CNU 64, 65, 66, 68)
- 2 Energie et environnement (sections CNU 19, 24, 31, 32, 33, 62)
- 3 Matériaux (section CNU 28)
- 4 Mathématiques (section CNU 26)
- 5 Mécanique (section CNU 60)
- 6 Sciences humaines et sociales (sections CNU 5, 6, 9, 11, 12, 71, 72)
- 7 STIC (sections CNU 27, 61, 63)

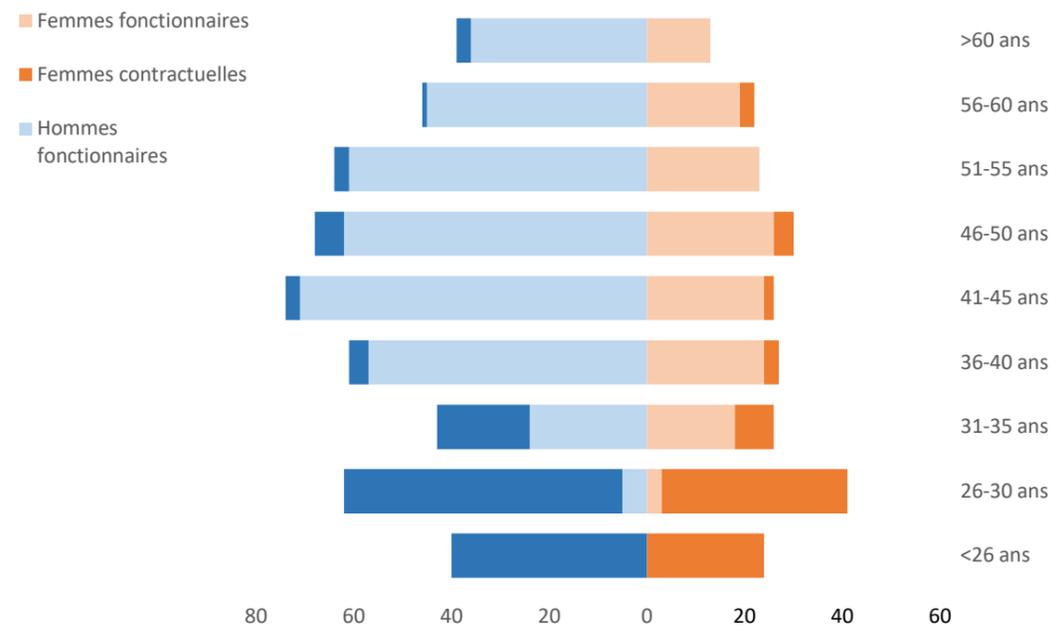
Enseignants Chercheurs



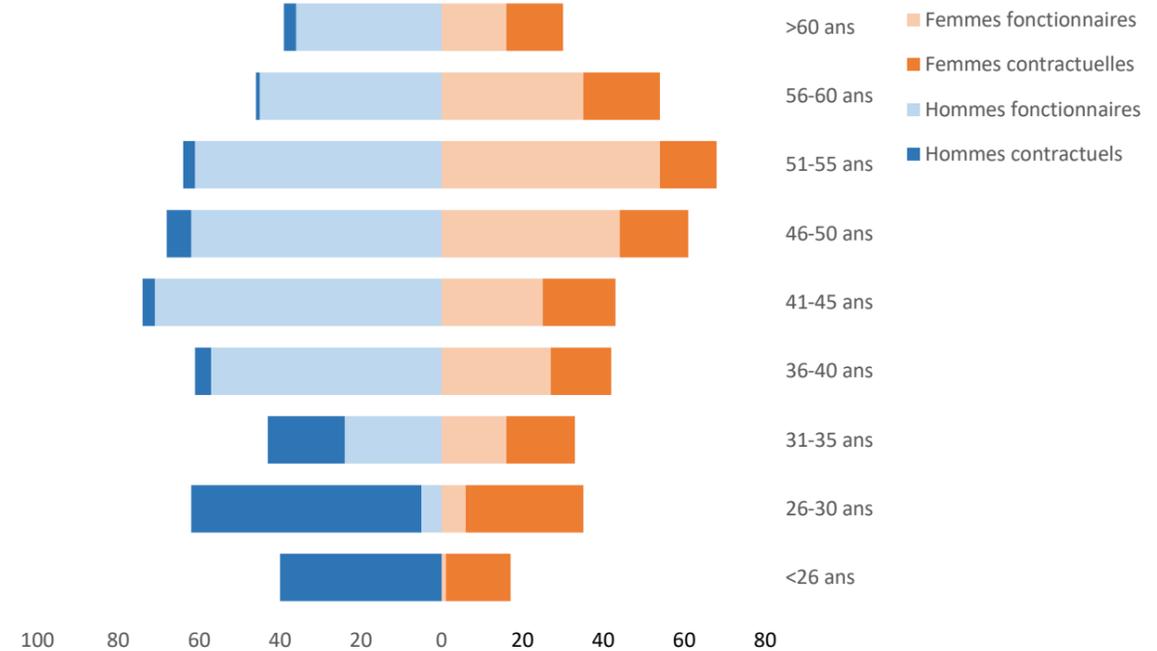
Répartition des personnels par tranches d'âges Répartition de l'ensemble du personnel



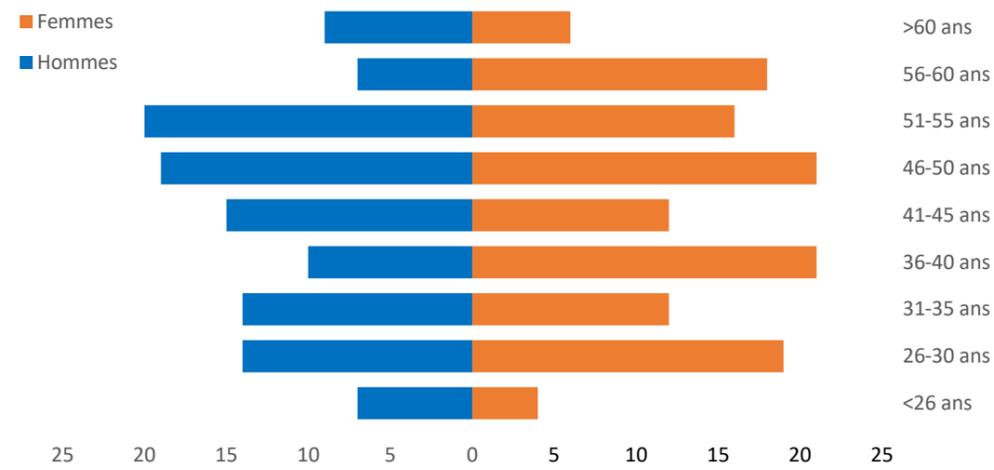
Répartition des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs



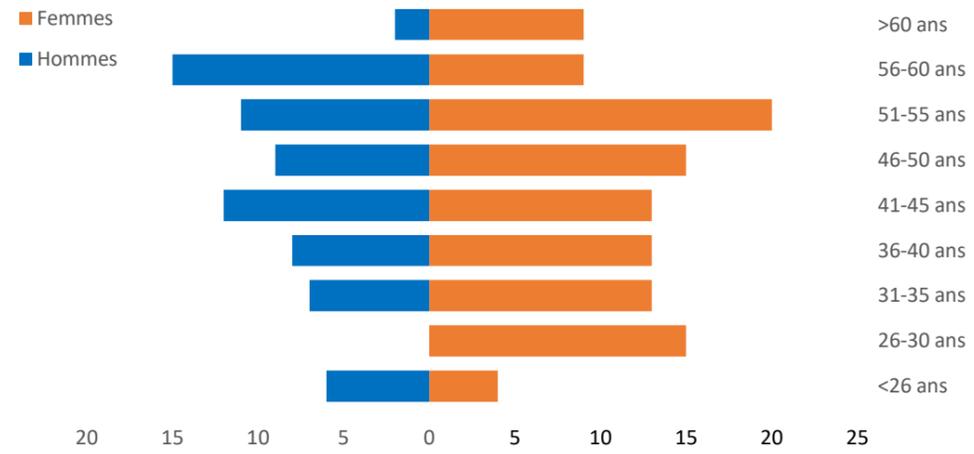
Répartition des BIATSS



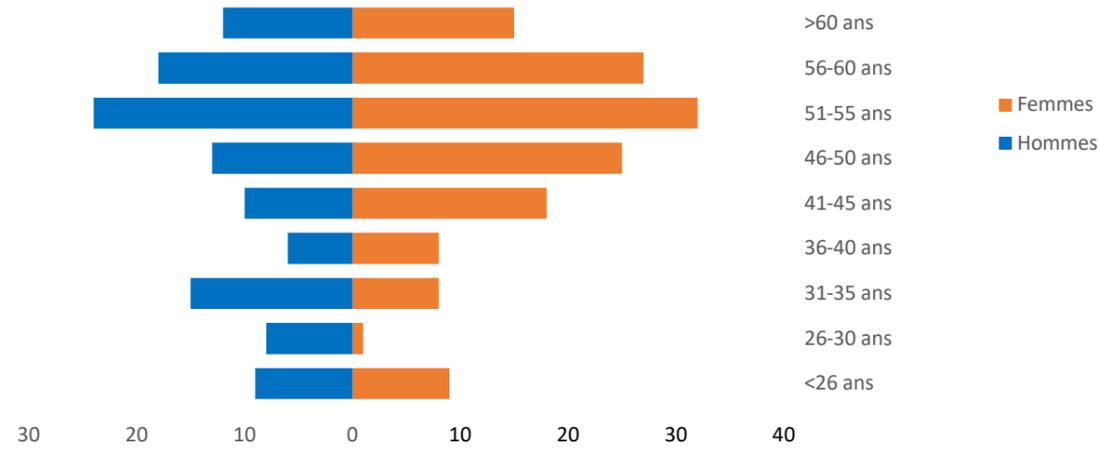
Répartition du personnel BIATSS titulaire par catégorie :
Personnel BIATSS catégorie A :



Personnel BIATSS catégorie B :



Personnel BIATSS catégorie C :



1.2- AFFECTATION ET MOUVEMENTS :

1. 2-1 VENTILATION PAR ENTITES

Ventilation des personnes physiques dans les directions fonctionnelles et les services d'appui aux missions

	ENSEIGNANTS CHERCHEURS			BIATSS			TOTAL			En ETP	
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	EC	BIATSS
Direction				4	7	11	4	7	11		8,8
Institut Gaston Berger		1	1	2	9	11	2	10	12	0,3	9,4
Direction de la Communication					7	7		7	7		7,0
Agence Comptable				5	11	16	5	11	16		15,9
Direction Générale des Services				1	2	3	1	2	3		2,5
Standard - Accueil					2	2		2	2		1,8
Secrétariat partagé					4	4		4	4		3,8
Service prévention et sécurité				22	6	28	22	6	28		26,5
Service social des Personnels					1	1		1	1		0,7
Service de Médecine préventive des Personnels				1	1	2	1	1	2		2,0
Service courrier				4	1	5	4	1	5		5,0
SAGE				2	1	3	2	1	3		3,0
Atelier d'imprimerie				4	1	5	4	1	5		5,0
Direction des Ressources Humaines				4	20	24	4	20	24		22,4
Direction des Affaires financières				3	14	17	3	14	17		16,3
Direction d'aide au pilotage et amélioration continue				1	7	8	1	7	8		7,8
Direction administrative des Relations Internationales				1	17	18	1	17	18		15,9
Direction des Relations Entreprises				1	2	3	1	2	3		2,3
Direction des affaires juridiques				1		1	1		1		1,0
Direction des Systèmes d'Information				42	6	48	42	6	48		47,0
CISR											
Direction du patrimoine et Développement durable				48	17	65	48	17	65		63,7
Direction de la vie de campus					1	1		1	1		1,0
Direction des Restaurants				43	56	99	43	56	99		93,9
Direction des Résidences				1	3	4	1	3	4		3,7
Direction de la vie étudiante				1	1	2	1	1	2		2,0
Service de Médecine préventive des Etudiants					5	5		5	5		4,3
Service social des Etudiants					1	1		1	1		1,0
ALMA				2	3	5	2	3	5		4,4
Direction de la Formation					1	1		1	1		1,0
SCD Bibliothèque Marie Curie		2	2	6	18	24	6	20	26	1,1	22,8
Direction administrative de la scolarité				1	14	15	1	14	15		14,8
Direction administrative de la formation continue	1		1		5	5	1	5	6	0,3	4,8
Appui aux technologies de l'enseignement, du numérique et de l'apprentissage	1	1	2	2	1	3	3	2	5	1,5	3,0
Direction Administrative de la recherche	1	2	3	1	5	6	2	7	9	1,5	6,0
Département formation par les études doctorales et la recherche (FEDORA)					3	3		3	3		2,9
Service Admission du groupe INSA					8	8		8	8		7,6
SIDD				5	4	9	5	4	9		8,5
Total	3	6	9	208	265	473	211	271	482	4,6	449,5

Ventilation des personnes physiques dans les départements, centres communs et laboratoires

DEPARTEMENTS ET PLATE-FORME PEDAGOGIQUES	ENSEIGNANTS CHERCHEURS			BIATSS			TOTAL			En ETP	
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	EC	BIATSS
Formation initiale aux métiers de l'ingénieur	133	55	188	5	16	21	138	71	209	101,9	20,0
Biosciences	9	14	23	2	5	7	11	19	30	10,7	3,7
Génie Civil et Urbanisme	21	10	31	3	4	7	24	14	38	15,0	4,9
Génie Electrique/ GEA	29	4	33	4	4	8	33	8	41	17,8	8,0
Génie Energétique et Environnement	17	4	21	2	3	5	19	7	26	10,1	3,8
Génie Industriel	18	9	27	1	2	3	19	11	30	13,5	3,0
Génie Mécanique/GMPPA/GMCIP	82	17	99	9	13	22	91	30	121	47,1	14,0
Informatique/IFA	26	13	39	2	4	6	28	17	45	19,4	6,0
Science et Génie des Matériaux	23	8	31	6	4	10	29	12	41	12,8	4,9
Télécommunications Services et Usages/TCA	20	3	23	2	4	6	22	7	29	12,4	4,0
MECA3D				2	1	3	2	1	3		2,8
AIP-RAO				2	2	4	2	2	4		4,0
ADNI (Autre Département Non INSA)	1		1				1		1	0,5	
Total départements et plate-forme pédagogiques	379	137	516	40	62	102	419	199	618	261,0	79,0

CENTRES COMMUNS	ENSEIGNANTS CHERCHEURS			BIATSS			TOTAL			En ETP	En ETP
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL		
Centre des Sports/SHN	12	4	16	1	2	3	13	6	19	15,7	2,3
Pôle Mathématiques					1	1		1	1		0,5
Centre des Humanités/Service culturel	25	40	65		9	9	25	49	74	56,6	8,2
Total centres communs	37	44	81	1	12	13	38	56	94	72,3	11,0

LABORATOIRES	ENSEIGNANTS CHERCHEURS			BIATSS			TOTAL			En ETP	
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	EC	BIATSS
AMPERE	31	5	36	3	3	6	34	8	42	22,0	5,3
BF2I	6	2	8	1	5	6	7	7	14	4,5	5,8
CARMEN	1	6	7	3	1	4	4	7	11	3,5	3,5
CETHIL	29	7	36	8	2	10	37	9	46	22,5	9,6
CITI	31	5	36	7	2	9	38	7	45	22,4	8,3
CREATIS	25	7	32	2	3	5	27	10	37	22,7	3,5
DEEP	14	15	29	6	6	12	20	21	41	18,6	10,0
DISP	10	6	16	1	2	3	11	8	19	8,8	2,5
EVS	1	2	3		1	1	1	3	4	1,5	0,3
GEOMAS	14	6	20	7	4	11	21	10	31	12,5	8,7
ICBMS	2	3	5		2	2	2	5	7	2,4	0,7
ICJ	12	2	14		1	1	12	3	15	7,0	0,5
IMP	22	10	32	3	2	5	25	12	37	23,5	3,8
INL	27	6	33	2	2	4	29	8	37	19,0	3,5
LAMCOS	56	24	80	8	6	14	64	30	94	50,0	13,4
LGEF	10	8	18	3	3	6	13	11	24	11,5	6,0
LIRIS	47	29	76	3	4	7	50	33	83	51,0	6,6
LMFA	9	1	10	2	1	3	11	2	13	5,5	2,2
LVA	17	2	19	2	2	4	19	4	23	12,0	3,5
MAP	5	6	11	1	5	6	6	11	17	8,0	5,3
MATEIS	48	20	68	9	6	15	57	26	83	45,7	13,3
CSL	3	1	4				3	1	4	2,0	
ALNI (Autre Laboratoire Non INSA)	6	5	11				6	5	11	6,3	
SITE D'OYONNAX				1	2	3	1	2	3		1,8
Total laboratoires	426	178	604	72	65	137	498	243	741	382,8	118,0
Total général (sans doublons)	497	232	729	300	383	683	797	615	1412	720,6	657,4

1.2-2 MOBILITE DES PERSONNELS

Mobilité externe : Agents intégrant ou quittant l'établissement

ENTREES ENSEIGNANTS

CONCOURS

CORPS	H	F	TOTAL	2019
PR	1	1	2	10
MCF	7	3	10	4
PRAG/PRCE	4	2	6	2
TOTAL	12	6	18	16

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS
SUR EMPLOIS VACANTS

CORPS	H	F	TOTAL	2019
PRAG	0	1	1	2
PRAG/PEPS	0	0	0	0
TOTAL	0	1	1	2

	2020	2019
ENTREES EC	19	18

ENTREES BIATSS

PERSONNEL TECHNIQUE (ITRF)

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS

CAT.	CDI		CDD		TOTAL	2019
	H	F	H	F		
A	0	1	19	10	29	33
B	0	0	2	9	11	26
C	0	0	13	9	22	52
TOTAL	0	1	34	28	62	111

CONCOURS+RECRUTEMENT SANS CONCOURS ADT C.

CAT.	H	F	TOTAL	2019
A	1	1	2	6
B	1	5	6	8
C	3	0	3	7
TOTAL	5	6	11	21

MUTATION/DETACHEMENT/MISE A DISPOSITION

CAT.	H	F	TOTAL	2019
A	0	3	3	2
B	0	1	1	1
C	0	0	0	0
TOTAL	0	4	4	3

ENTREES BIATSS (2)

**PERSONNEL ADMINISTRATIF (ATSS)
RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS**

CATEGORIE	CDI			CDD			TOTAL	2019
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL		
A	0	0	0	0	1	1	1	0
B	0	0	0	0	0	0	0	1
C	0	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL	0	0	0	0	1	1	1	2

MUTATION / DETACHEMENT/MISE A DISPOSITION

CATEGORIE	H	F	TOTAL	2019
A	0	0	0	2
B	0	0	0	2
C	0	1	1	0
TOTAL	0	1	1	4

**PERSONNEL DE BIBLIOTHEQUE (BIB)
RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS**

CATEGORIE	H	F	TOTAL	2019
B	0	0	0	1
C	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	1

MUTATION / DETACHEMENT

CATEGORIE	H	F	TOTAL	2019
B	0	0	0	1
C	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	1

EMPLOIS aidés et Apprentis

CATEGORIE	H	F	TOTAL	2019
Emplois aidés	0	0	0	0
Apprentis	1	1	2	3
TOTAL	1	1	2	3

	2020	2019
SOIT ENTREES BIATSS	81	146

SORTIES ENSEIGNANTS

MUTATION/DETACHEMENT

CORPS	H	F	TOTAL	2019
PR	0	1	1	0
MCF	5	0	5	0
PRAG/PRCE	1	1	2	3
TOTAL	6	2	8	3

RETRAITE

CORPS	H	F	TOTAL	2019
PR	2	0	2	1
MCF	2	0	2	2
PRAG	0	0	0	0
PRCE/PEPS	0	1	1	2
TOTAL	4	1	5	5

Age moyen de départ à la retraite : EC

CORPS	2020		2019	
	H	F	H	F
Ens du supérieur	63,75		64,6	
Ens. du second degré		63		63,1

SORTIES BIATSS

MUTATION/DETACHEMENT

CATEGORIE	H	F	TOTAL	2019
A	0	1	1	6
B	1	0	1	3
C	0	1	1	1
TOTAL	1	2	3	10

RETRAITE

CATEGORIE	H	F	TOTAL	2019
A	2	0	2	4
B	2	2	4	6
C	3	5	8	7
TOTAL	7	7	14	17

AUTRES SORTIES

	H	F	TOTAL	2019
Décès	0	0	0	0
Démission et abandon de poste	0	1	1	0
Révocation	0	0	0	0
Concours ou recrutement sortant	0	0	0	2
Inaptitude définitive	0	0	0	0
TOTAL	1	1	2	2

PERSONNELS CONTRACTUELS

	H	F	TOTAL	2019
FIN DE CONTRATS/DEMISSION	1	2	3	6
RETRAITE	1	1	2	3
TOTAL	2	3	5	9

	2020	2019
SOIT SORTIES ENSEIGNANTS	20	19

SORTIES BIATSS

FIN DE CONTRATS/DEMISSION

CATEGORIE	H	F	TOTAL	2019
A	17	10	27	23
B	7	10	17	12
C	12	8	20	26
TOTAL	36	28	64	61

	H	F	TOTAL	2019
Décès	2	1	3	0
Licenciement pendant période d'essai	0	0	0	1
Fin de détachement	0	0	0	4
Concours ou recrutement sortant	3	0	3	5
inaptitude physique, ...)	0	1	1	1
TOTAL	5	2	7	11

Age moyen de départ à la retraite : BIATSS	2020		2019	
Catégories	H	F	H	F
Cat A	61,7	/	65,5	63
Cat B	61,5	64	62,5	62,5
Cat C	63,7	62,6	62,7	63,1

Rapport entrées/sorties EC+BIATSS

0,9

AUTRES SORTIES

	H	F	TOTAL	2019
Décès	0	0	0	0
Démission/abandon poste	0	0	0	0
Fin de détachement	0	0	0	0
Concours/recrut. sortant	0	1	1	1
Inaptitude définitive	0	0	0	0
TOTAL	0	1	1	1

FIN DE CONTRATS/DEMISSIONS

CATEGORIE	H	F	TOTAL	2019
A	0	0	0	0
B	0	0	0	0
C	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

	2020	2019
SOIT SORTIES BIATSS	89	100

Mobilité interne BIATSS :

Changements de poste au sein du même établissement

CATEGORIE	Demandes mobilité	Mobilités acceptées	% réponses favorables	2019
A	5	5	100,0%	87,5%
B	7	7	100,0%	81,8%
C	5	0	0,0%	68,4%
TOTAL	17	12	70,6%	100,0%

1.3- REMUNERATIONS

Rémunérations brutes mensuelles moyennes par statut et par catégorie hiérarchique

			2020		2019	
			Homme	Femme	Homme	Femme
Enseignants et EC	Titulaires	PR	5 346 €	5 159 €	5 315 €	4 986 €
		MCF	3 661 €	3 715 €	3 633 €	3 668 €
		2nd degré	3 618 €	3 305 €	3 578 €	3 226 €
	Contractuels	PAST	2 049 €	1 924 €	2 034 €	1 983 €
		Lecteur	1 525 €	1 372 €	1 526 €	1 536 €
		ATER 100%	2 071 €	2 063 €	1 928 €	1 953 €
		ATER 50%*				
		EC Contractuels	2 709 €	2 278 €	2 732 €	2 361 €
		DOCTORANT	1 925 €	1 906 €	1 913 €	1 871 €

				2020		2019	
				Homme	Femme	Homme	Femme
BIATSS	Titulaires	ITRF	Cat. A	2 708 €	2 704 €	2 648 €	2 649 €
			Cat. B	2 000 €	1 964 €	1 992 €	1 941 €
			Cat. C	1 736 €	1 739 €	1 734 €	1 739 €
		AENES	Cat. A	3 524 €	2 704 €	3 002 €	2 672 €
			Cat. B	2 000 €	2 019 €	1 946 €	1 981 €
			Cat. C*		1 812 €		1 779 €
		BIB	Cat. B		1 919 €		1 982 €
			Cat. C*				
		Contractuels	CDD		1 930 €	1 851 €	2 025 €
	CDI			2 303 €	2 395 €	2 418 €	2 500 €

* Case vide = données non communiquées, du fait d'un nombre trop faible de personnes concernées (une ou deux)

Nombre d'agents bénéficiaires de la NBI

			2020			2019		
			Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
BIATSS	Titulaires	Cat. A	15	34	49	17	34	51
		Cat. B	10	9	19	9	8	17
		Cat. C	2	1	3	1	0	1
Total			27	44	71	27	42	69

Nombre de points NBI mensuels

			2020			2019		
			Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
BIATSS	Titulaires	Cat. A	335	680	1015	315	540	855
		Cat. B	125	130	255	115	115	230
		Cat. C	30	0	30	10	0	10
Total			490	810	1 300	440	655	1 095

Masse salariale : ensemble des dépenses

	2020			2019		
	Budget Etat	Budget RP	Total	Budget Etat	Budget RP	Total
Rémunérations principales	38 374 257,50 €	8 976 289,51 €	47 350 547,01 €	37 751 328 €	9 129 734 €	46 881 062 €
Rémunérations accessoires	4 410 243,44 €	1 634 162,10 €	6 044 405,54 €	3 020 981 €	1 601 705 €	4 622 686 €
Prestations diverses	14 983,32 €	3 038,65 €	18 021,97 €	12 501 €	6 502 €	19 003 €
Heures comp.+Vacations	0,00 €	3 306 632,46 €	3 306 632,46 €	0,00 €	3 515 637 €	3 515 637 €
Charges patronales	33 763 853,27 €	4 195 961,94 €	37 959 815,21 €	32 835 801 €	4 320 289 €	37 156 089 €
Hors paye	0,00 €	191 733,08 €	191 733,08 €	0,00 €	257 780 €	257 780 €
Total	76 563 338 €	18 307 818 €	94 871 155 €	73 620 611 €	18 831 646 €	92 452 256 €

Part des primes et indemnités dans la rémunération globale par catégorie hiérarchique

			2020		2019	
			Homme	Femme	Homme	Femme
Enseignants et EC	Titulaires	PR	6,6%	6,9%	6,4%	6,9%
		MCF	8,2%	7,0%	8,1%	7,3%
		2nd degré	9,2%	8,6%	9,6%	9,0%
	Contractuels	ATER 100%	3,5%	3,2%	3,2%	3,3%
		ATER 50%				

				2020		2019	
				Homme	Femme	Homme	Femme
BIATSS	Titulaires	ITRF	Cat. A	12,8%	12,0%	12,3%	11,6%
			Cat. B	9,9%	9,9%	9,4%	8,9%
			Cat. C	9,1%	7,5%	8,8%	6,9%
		AENES	Cat. A	19,7%	11,2%	19,5%	10,7%
			Cat. B	8,8%	9,8%	8,6%	9,3%
			Cat. C		7,6%		7,7%
	BIB	Cat. B		9,8%		9,0%	
		Cat. C	7,2%	8,0%	6,9%	7,1%	

Nombre d'agents bénéficiaires de la GIPA

			2020		2019	
			Homme	Femme	Homme	Femme
Enseignants et EC	Titulaires	PR	0	0	0	0
		MCF	9	2	7	4
		ASS	0	0	0	0
		PRAG	0	0	0	0
		PRCE	0	0	0	0
		PEPS	0	0	0	0
	Contractuels	PR assoc	0	0	0	1
		PR contr.	1	0	1	1
Total			10	2	8	6

			2020		2019	
			Homme	Femme	Homme	Femme
BIATSS	Titulaires	Cat. A	0	0	0	0
		Cat. B	0	0	0	0
		Cat. C	2	1	0	0
	Contractuels	Cat. A	0	6	0	0
		Cat. B	1	1	0	0
		Cat. C	0	6	0	0
Total			3	14	0	0

CHAPITRE 2

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

2.1 - AMENAGEMENT HORAIRES

2.1-1 NOMBRE D'AGENTS EN TELETRAVAIL

2.1-2 NOMBRE D'AGENTS TRAVAILLANT HORS HEURES OUVRÉES

2.2 - QUOTITE DE TRAVAIL

2.2-1 OBLIGATIONS DE SERVICE DES ENSEIGNANTS

2.2-2 SERVICE D'ENSEIGNEMENT MOYEN CONSTATÉ

2.2-3 REPARTITION DES EFFECTIFS SELON LA QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL

2.3 - ARTT, CONGES ET CET DES PERSONNELS BIATSS

2.3-1 ARTT

2.3-2 CONGES

2.3-3 COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

2.1 - AMENAGEMENT HORAIRES

2.1-1 NOMBRE D'AGENTS EN TELETRAVAIL

Homme	Femme	TOTAL
14	45	59

2.1-2 NOMBRE D'AGENTS TRAVAILLANT HORS HEURES OUVRÉES

Ces chiffres ne concernent que les agents ayant des horaires de travail par nécessité de service (en dehors des horaires d'ouvertures : nuit, week-end...).

Trois entités sont concernées : le pôle sécurité/incendie/sûreté, le service commun de la documentation et la direction des restaurants.

Horaire de travail	2019		2020	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Avant 8 h ou après 19 h	52	60	48	61
Nuit (19 h à 5 h)	17	10	10	18
Samedi matin	52	69	56	73
Samedi ou Dimanche	51	69	46	63
TOTAL	172	208	160	215

2.2 - QUOTITE DE TRAVAIL

2.2-1 OBLIGATIONS DE SERVICE DES ENSEIGNANTS

Le temps de travail de référence est de **1607h**. Il est constitué pour les enseignants-chercheurs :

- 1- Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence (cf tableau ci-dessous)
- 2- Par une activité de recherche

Consulter le décret consolidé n° 84-431 du 6 juin 1984 définissant le statut des enseignants-chercheurs.

Consulter le décret n° 50-581 et n° 50-582 du 25 mai 1950 pour les enseignants du second degré affectés dans le supérieur.

Les enseignants contractuels ont les mêmes obligations de service que les personnels du corps sur lequel ils sont recrutés (Ex : un professeur contractuel sur un poste du second degré doit 384h.)

Les obligations de service définies réglementairement et applicables aux enseignants contractuels exerçant ces fonctions sont les suivantes :

CORPS		Service Annuel*
SECOND DEGRE	PRAG	384 h
	PRCE	384 h
	PEPS	384 h
SUPERIEUR	PR	192 h
	MCF	192 h
	Assistants	192 h
	ATER temps plein	192 h
	ATER mi-plein	96h
	PAST	96 h
	PRASS	192 h
	Mission d'enseignement des doctorants contractuels	64h
	Lecteurs	300 h

** Heures exprimées en équivalent TD (Travaux Dirigés) à l'exception des lecteurs dont le service est exprimé en TP (Travaux Pratiques)*

2.2-2 SERVICE D'ENSEIGNEMENT MOYEN CONSTATÉ

Répartition des charges d'enseignement et proportion d'heures complémentaires 2018-2019

Service effectif moyen déclaré à l'INSA avec service mini, service maxi et moyenne horaire. En pourcentage, décharges comprises.

Enseignants du 2nd degré pour un effectif de 97 personnes		
	Nombre	Proportion
Sous-services	2	2,1%
De 0 à 30% HC	32	33,0%
De 30 à 50% HC	29	29,9%
De 50 à 70% HC	21	21,6%
De 70 à 100% HC	11	11,3%
Au-delà de 100%	2	2,1%
TOTAL	97	100,0%

Enseignants du supérieur pour un effectif de 401 personnes		
	Nombre	Proportion
Sous-services	9	2,2%
De 0 à 30% HC	71	17,7%
De 30 à 50% HC	45	11,2%
De 50 à 70% HC	55	13,7%
De 70 à 100% HC	103	25,7%
Au-delà de 100%	118	29,4%
TOTAL	401	100,0%

Remarques importantes : Tous les enseignants, quelle que soit la quotité de service dû, figurent dans ces tableaux, à l'exception des enseignants invités ou contractuels temporaires (vacataires).

Les ATER et les lecteurs, s'ils effectuent des heures complémentaires, ne sont pas rémunérées pour celles-ci. Ils sont classés à part.

Enseignants associés (PAST) pour un effectif de 10 personnes		
	Nombre	Proportion
Sous-services	1	10,0%
De 0 à 30% HC	2	20,0%
De 30 à 50% HC	3	30,0%
De 50 à 70% HC	1	10,0%
De 70 à 100% HC	1	10,0%
Au-delà de 100%	2	20,0%
TOTAL	10	100,0%

Assistants et lecteurs pour un effectif de 4 personnes		
	Nombre	Proportion
Sous-services	0	0,0%
De 0 à 30% HC	1	25,0%
De 30 à 50% HC	0	0,0%
De 50 à 70% HC	2	50,0%
De 70 à 100% HC	1	25,0%
Au-delà de 100%	0	0,0%
TOTAL	4	100,0%

ATER pour un effectif de 10 personnes		
	Nombre	Proportion
Sous-services	10	100,0%
De 0 à 30% HC	0	0,0%
De 30 à 50% HC	0	0,0%
De 50 à 70% HC	0	0,0%
De 70 à 100% HC	0	0,0%
Au-delà de 100%	0	0,0%
TOTAL	10	100,0%

2.2-3 REPARTITION DES EFFECTIFS SELON LA QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL

2020	Temps complet		Temps partiel		Temps incomplet	
	H	F	H	F	H	F
ENS/CHERCHEURS	486	217	5	13	6	2
BIATSS	283	297	10	74	7	12
TOTAL	769	514	15	87	13	14

2019	Temps complet		Temps partiel		Temps incomplet	
	H	F	H	F	H	F
ENS/CHERCHEURS	475	213	7	12	7	3
BIATSS	294	285	10	77	9	21
TOTAL	769	498	17	89	16	24

Répartition Femme / Homme des temps partiels et incomplets



Répartition des effectifs en contrat à temps partiel

PERSONNELS BIATSS	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
QUOTITE	90%		80%		70%		60%		50% et moins	
A	0	7	1	13	0	2	0	0	1	4
B	1	3	4	18	0	0	0	0	0	0
C	0	2	2	19	1	2	0	1	0	3
TOTAL	1	12	7	50	1	4	0	1	1	7

12,3% des personnels BIATSS sont à temps partiel. (12,5% en 2019)

88,1% des personnels BIATSS à temps partiel sont des femmes. (88,5 en 2019)

PERSONNELS ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS CHERCHEURS	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
QUOTITE	90%		80%		70%		60%		50% et moins	
Supérieur	0	2	2	6	0	0	1	0	1	2
Secondaire	0	1	1	2	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	3	3	8	0	0	1	0	1	2

2,5% des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs sont à temps partiel. (2,6% en 2019)

72,2% des personnes à temps partiel sont des femmes. (63,2% en 2019)

Répartition des effectifs en contrat à temps incomplet

PERSONNELS BIATSS	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
QUOTITE	90%		80%		70%		60%		50% et moins	
A	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
B	0	0	0	1	0	2	0	0	0	0
C	0	0	0	0	3	5	0	1	3	2
TOTAL	0	0	0	1	3	7	0	2	4	2

2,8% des personnels BIATSS sont à temps incomplet

63,2% des personnels BIATSS à temps incomplet sont des femmes

Au 31 décembre 2020, seuls les professeurs associés étaient à temps incomplet (10 PAST à 50%)

2.3 - ARTT, CONGES ET CET DES PERSONNELS BIATSS

2.3-1 ARTT

Nombre d'agents BIATSS couverts par la circulaire ARTT :

			
2020	683	300	383
2019	677	291	386

' - L'INSA de Lyon, conformément au décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail (ARTT) et aux arrêtés interministériels associés ainsi qu'à la circulaire propre du ministère de l'Education Nationale relative aux obligations de services des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service et des personnels d'encadrement, adopte les dispositions suivantes en ce qui concerne l'organisation du travail de ses personnels :

- L'organisation du travail repose sur une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures. Les durées de travail quotidiennes et hebdomadaires de référence sont fixées respectivement à 7h21 minutes et 36h45 minutes. La base annuelle de congés est de **44** jours (25 congés annuels et 19 RTT) . Le cycle général annuel de travail va du 1er septembre au 31 août.

- La durée journalière de travail est susceptible de varier dans une fourchette comprise entre 5 heures et 8 heures. Chaque service, ou ensemble de services partageant une même logique globale d'organisation du travail (tel est le cas, notamment pour des questions de logistique et d'organisation générale, des groupements départements/laboratoires) arrête par écrit, sur les bases ci-dessus indiquées, son tableau de service annuel, dans lequel s'inscrit l'emploi du temps de chaque agent.

- L'amplitude journalière d'ouverture des services se situe entre 7 h 30 et 18 h 30.

2.3-2 CONGES

L'établissement, sauf circonstances exceptionnelles, n'a plus de période de fermeture.

Toutefois, la semaine entre Noël et le jour de l'an, et les trois premières semaines d'août sont considérées comme "période d'activité réduite" pour l'ensemble de l'établissement.

Les personnels (qui ont droit à au moins 4 semaines de congés) sont invités à prendre leurs congés dans le respect des cycles ci-dessous :

- au moins 3 semaines consécutives en période estivale (en règle générale)
- au moins 1 semaine pendant la période des fêtes de Noël
- une autre semaine en fonction du cycle de travail lié à la présence des élèves, ou aux cycles de travail propres au service.

Les autres congés sont à prendre, le cas échéant, par journée ou demi-journée, en fonction des souhaits de l'agent et des besoins du service, sans que cela aboutisse à une remise en cause systématique du principe de la semaine de 5 jours.

2.3-3 COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

Le compte épargne-temps est un dispositif fixé par les décrets n° 2002-634 du 29 avril 2002 et n°2009-1065 du 28 août 2009, et les arrêtés du 28 juillet 2004 et du 28 août 2009, circulaire n°2010-205 du 17/09/2010.

Il ouvre aux agents de l'État qui le souhaitent, la possibilité d'épargner, sous certaines conditions, des droits à congés sur plusieurs années, qu'ils pourront utiliser sous forme de congés, de congés rémunérés ou transformés en RAFP.

Le CET s'inscrit dans la logique d'une nouvelle gestion du temps de travail, des ressources humaines et de l'organisation des services, dans le respect des droits des agents.

NOMBRE DE	Homme	Femme
Répartition par catégorie de personnels		
Catégorie A	6	11
Catégorie B	3	5
Catégorie C	2	3
TOTAL	11	19

Nombre total de CET fermé
au 31 décembre 2020 : **09**

6 CET ont été fermés pour retraite
2 pour détachement ou mutation.
1 CET fermé suite à décès

152 = Nombre d'agents ayant déposé des
jours de CET dans l'année (dont ouverture
dans l'année)

138 en 2019

H	F
78	74

749 = Nombre de jours de CET monétisés
dans l'année

639 en 2019

H	F
501	248

50 = Nombre de jours de CET placés en RAFP dans l'année

H	F
38	12

CHAPITRE 3

CARRIERE

3.1 - FORMATION

3.1-1 JOURNEES D'INTEGRATION

3.1-2 FORMATION CONTINUE

3.1-3 CONGÉ DE FORMATION

3.2 - CONCOURS

3.3 - PROMOTION

3.3-1 TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

3.3-2 LISTE D'APTITUDE PAR CORPS

3.3-3 EXAMEN PROFESSIONNEL

3.3-5 HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES

3.1- FORMATION

3.1 -1 JOURNEES D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Le 01 septembre 2020 a eu lieu 1 session des Journées d'accueil des nouveaux arrivants.

Ce dispositif à destination des nouveaux arrivants et ce, quel que soit leur statut et leur affectation, a pour objet de découvrir son établissement d'appartenance qu'est l'INSA de Lyon.

1 demi-journée est consacrée à la présentation de l'INSA. S'ensuivent plusieurs journées de formation non comptabilisées ici (entrent dans le champ de la formation continue chapitre 2).

55 personnes ont participé (24 BIATSS et 31 EC) à cette demi-journée.

3.1 -2 FORMATION CONTINUE

Moyens financiers versés pour la formation des personnels de l'INSA : 123 168 €

DÉPENSES

DÉPENSES EFFECTUÉES DANS L'ANNÉE 2020 POUR LA FORMATION DES PERSONNELS DE L'INSA, FORMATIONS

ORGANISÉES ET/OU RECENSÉES PAR L'INSA

	Dépenses pédagogiques*			Dépenses de fonctionnement**			Total dépenses	
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Total dépenses	% catégorie
BIATSS - Catégorie A	19 264 €	26 575 €	45 839 €	801 €	1 105 €	1 905 €	47 744 €	39%
BIATSS - Catégorie B	6 327 €	21 654 €	27 981 €	263 €	900 €	1 163 €	29 144 €	24%
BIATSS - Catégorie C	6 749 €	14 342 €	21 092 €	281 €	596 €	877 €	21 968 €	18%
ENSEIGNANTS	11 952 €	7 171 €	19 123 €	497 €	298 €	795 €	19 918 €	16%
AUTRES ***	2 109 €	2 109 €	4 218 €	88 €	88 €	175 €	4 394 €	4%
TOTAL	46 401 €	71 852 €	118 253 €	1 929 €	2 986 €	4 915 €	123 168 €	100%

* Les dépenses pédagogiques correspondent à la rémunération des formateurs.

** Les dépenses de fonctionnement comptabilisent les frais d'acquisition, de location et d'entretien des équipements affectés à la formation (salles, matériels...) et les frais de mission des intervenants (transport, hébergements...).

*** Stagiaires, étudiants INSA...

VOLUME EN JOURS ET EFFECTIFS

Nombre de jours de formation dispensés et nombre d'agents ayant suivi au moins une formation.

Il existe 7 grands domaines de formation :

- Concours
- Formations financières - juridiques
- Prévention des risques
- Bureautique - TICE - informatique
- Langues
- Management et Ressources Humaines
- Efficacité professionnelle

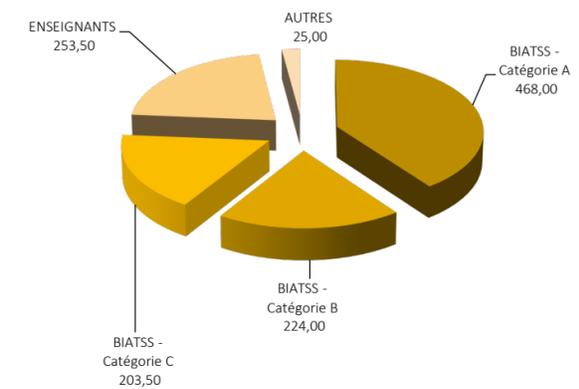
JOURS	Homme	Femme	Total en jours	Rappel 2019	% par catégorie
BIATSS - Catégorie A	171	297	468	721	40%
BIATSS - Catégorie B	52,5	171,5	224	540,5	19%
BIATSS - Catégorie C	85	118,5	203,5	533	17%
ENSEIGNANTS	162	91,5	253,5	444,5	22%
AUTRES	12,5	12,5	25	51,5	2%
TOTAL	483	691	1174	2290,5	100%

Soit un total de 1174 jours de formation représentant 7044 heures dispensées

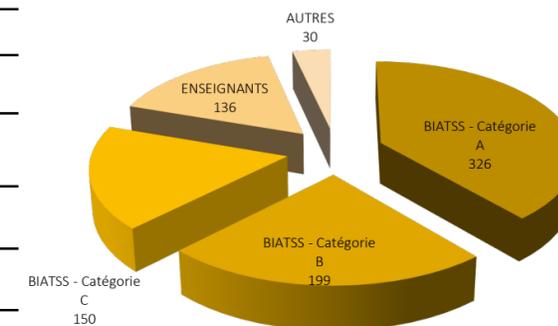
EFFECTIFS	Homme	Femme	Total en effectifs	Rappel 2019	% par catégorie
BIATSS - Catégorie A	137	189	326	486	39%
BIATSS - Catégorie B	45	154	199	389	24%
BIATSS - Catégorie C	48	102	150	303	18%
ENSEIGNANTS	85	51	136	309	16%
AUTRES	15	15	30	84	4%
TOTAL	330	511	841	1571	100%

Soit un total de **841** stagiaires, représentant **478** personnes ayant suivi une ou plusieurs formations.

Volume en Jours



Volume en Effectifs



3.1- 3 CONGÉ DE FORMATION :

Nombre de congés de formation pris dans l'année par les personnels (BIATSS ou enseignants du second degré) et nombre de congés pour recherche ou conversion thématiques (CRCT).

	2020	2019
BIATSS	0	0
Enseignants second degré	0	0

Nombre de CRCT, CPP et d'allégement de service pour recherche

Congés pour Recherche ou Conversion Thématique

Corps	Nombre de semestres accordés		
	Nb agents	Nombre de semestres	Type d'accès
MCF	5	8	CRCT dont 1 CNU

Congés pour Projet Pédagogique

Corps	Nb agents
PRCE	1
PRAG	2
MCF	0
PR	2
TOTAL	5

3.2 - CONCOURS

3.2 -1 BIATSS

2020 23 postes ouverts à l'INSA dont 18 pourvus

2019 25 postes ouverts à l'INSA dont 21 pourvus

Part des femmes dans les jurys de concours : 50% (50 % en 2019)

Part des femmes présidentes de jury : 53,33% (81,25 % en 2019) (concours pour lesquels l'INSA est centre organisateur)

Corps	Type d'accès	Nb de postes offerts à l'INSA	BAP	Emploi-type	Nb d'inscrits pour ce concours dans l'académie	Nb de présents	Nb d'admissibles pour ce concours dans l'académie (*)	Nb d'admis au(x) poste(s) INSA	Nb d'admis de l'INSA	Nb d'amis extérieurs à l'INSA
ADT	Recrutements directs réservés	1	J	J5X41 - Adjoint-e en gestion administrative	11	4	x	1	1	0
		1	G	G5B46- Commis-se de cuisine et restauration	10	5	x	1	1	0
		1	G	G5B45 - Opérateur-trice logistique	3	1	x	1	1	0
	Recrutement Pacte	1	J	J5X41 - Adjoint-e en gestion administrative	41	8	x	0	0	0
	Concours externe	1	G	G5A43 - Électricien-ne courants fort ou faible	1	1	x	1	1	0
TCH	Concours externe	2	J	J4D43- Gestionnaire des ressources humaines	52	28	x	2	1	1
		1	B	B4D43 - Technicien-ne en élaboration des matériaux	4	2	x	1	1	0
		2	C	C4B41 - Technicien-ne en instrumentation, expérimentation et mesure	5	2	x	1	0	1
		1	C	C4C43 - Technicien-ne électronicien-ne	1	1	x	0	0	0
		1	F	F4A41 - Technicien-ne d'information documentaire et de collections patrimoniales	55	13	x	1	0	1
		1	E	E4X41 - Technicien-ne d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information	16	5	x	1	1	0
	Concours interne	2	J	J4D43- Gestionnaire des ressources humaines	37	37	x	1	0	1
		1	J	J4C42- Technicien-ne en gestion administrative	128	128	x	1	0	1
		1	J	J4E44 - Gestionnaire financier-e et comptable	60	60	x	1	1	0

X = pas d'épreuve d'admissibilité

(*) pas d'épreuve d'admissibilité en 2020 en raison du COVID

Concours de catégorie A										
Corps	Type d'accès	Nb de postes offerts à l'INSA	BAP	Emploi-type	Nb d'inscrits	Nb de présents	Nb d'admissibles	Nb d'admis	Nb d'admis de l'INSA	Nb d'amis extérieurs à l'INSA
ASI	Concours externe	1	A	A3A43 - Assistant-e ingénieur-e en biologie, sciences de la vie et de la terre	27	13	8	1	0	1
	Concours interne	1	J	J3D45 - Assistant-e des ressources humaines	28	28	12	1	1	0
IGE	Concours externe	1	G	G2C45 - Ingénieur-e de prévention des risques	11	11	7	1	1	0
		1	E	E2B43 - Administrateur-trice systèmes et réseaux	19	19	6	1	1	0
		1	J	J2E52 - Chargé-e de la gestion financière et comptable	19	19	8	0	0	0
IGR	Concours externe	1	E	E1A41 - Chef-fe de projet ou expert-e en ingénierie des systèmes d'information	18	18	9	1	1	0

OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Recrutement par contrat donnant vocation à titularisation :

1 recrutement en 2020

1 recrutement en 2019

3. 2- 2 ENSEIGNANTS

18 postes ouverts à l'INSA par concours dont 18 pourvus

Corps	section CNU / discipline	Nb d'inscrits	Nb d'auditionnés	Nb d'admis	Nb d'admis de l'INSA	Nb d'admis extérieurs à l'INSA
4PRAG	Mécanique	10	1	1	0	1
	Italien	22	5	1	0	1
	Espagnol	48	8	1	0	1
	Physique Chimie	44	11	1	0	1
2 PRCE	Anglais	53	10	2	0	2
10 MCF	26-27	57	8	1	0	1
	27	89	8	3	1	2
	33	126	12	2	0	2
	60	23	7	1	0	1
	61	36	8	1	0	1
	63	33	6	1	0	1
	64	37	5	1	0	1
2 PR	60	8	6	1	1	0
	61	10	3	1	0	1

part des femmes présidents jury : sur 178 membres de CoS, 82 étaient des femmes (46.07 %)

Sur 12 COS : 2 femmes présidentes

3.3 - PROMOTION

3.3-1 TABLEAU D'AVANCEMENT

Nombre de promotions de grade des personnels titulaires de l'INSA au 01/09/2020 pour les BIATSS et les enseignants.

Corps	Grade de promotion	Nb de promouvables		Nb de personnes ayant candidaté		Nb de promus		% promus / promouvables
		H	F	H	F	H	F	
TCH	TCH CS	22	11	3	3	2	2	12,1%
	TCH CE	13	9	2	2	1	1	9,1%
IGE	IGE HC	9	7	3	1	2	1	18,8%
IGR	IGR 1C	2	3	0	2	0	0	0,0%
	IGR HC	0	0	0	0	0	0	0,0%
	IGR HC ES	5	0	4	0		0	
	ADJENES P 2C	0	0	0	0	0	0	0,0%
AENES	ADJENES P 1C	0	8	0	2	0	1	12,5%
	SAENES CS	1	2	0	0	0	0	0,0%
	SAENES CE	0	1	0	0	0	0	0,0%
	AAE P	1	1	0	1	0	0	0,0%
	AAE HC	2	1	2	0	0	0	0,0%
	MAG P 2C	0	0	0	0	0	0	0,0%
BIB	MAG P 1C	1	0	0	0	0	0	0,0%
	BIBAS CS	0	0	0	0	0	0	0,0%
TOTAL		56	43	14	11	5	5	10,7%

ENSEIGNANTS :

Grade de promotion		Nb de promouvables		Nb de personnes ayant candidaté		Nb de promus CNU		Nb de promus local		% promus/ promouvables
		H	F	H	F	H	F	H	F	
EC	MCF HC CLASSE EX	6	6	3	3	1	2	1	1	16,7%
	MCF HC	45	19	17	9	4	1	2	2	6,3%
	PR1C	33	8	11	6	2	3	3	0	7,3%
	PRCE1	36	11	10	3	2	1	2	2	8,5%
	PR CE2	27	3	7	0	2	0	2	0	6,7%
TOTAL		147	47	48	21	11	7	10	5	17,0%

Grade de promotion		Nb de promouvables		Nb de personnes ayant candidaté		Nb de promus		% promus/ promouvables
		H	F	H	F	H	F	
Second degré	PRAG PRCE HC	15	11	15	11	2	0	7,7%
	PRAG CE	1	0	1	0	1	0	100,0%
	PRCE / PEPS CE	3	0	4	0	0	0	0,0%
	TOTAL	19	11	20	11	3	0	

Promotion enseignants : Liste d'aptitude PRAG

6 candidatures PRAG, 0 promus.

3.3-2 HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES

H	F	TOTAL
10	3	13

3.3-3 LISTE D'APTITUDE :

Nombre de promotions de corps des personnels titulaires de l'INSA au 01/09/2020 pour les BIATSS et les enseignants.

	2020	2019
BIATSS	6	6

Grade de promotion		Nb de promouvables		Nb de personnes avant		Nb de promus		% promus/promouvables	2019
		H	F	H	F	H	F		
ITRF	TCH	66	77	13	26	1	2	2,1%	1,4%
	ASI	45	37	10	8	1	0	1,2%	2,4%
	IGE	15	11	2	6	0	2	7,7%	6,9%
	IGR	24	27	7	5	0	1	2,0%	0,0%
AENES	SAENES	0	11	0	5	0	0	0,0%	0,0%
	AAE	1	3	0	1	0	1	25,0%	0,0%
BIB	BIBAS	1	2	0	0	0	0	0,0%	0,0%
	BIB	0	2	0	0	0	0	0,0%	0,0%
TOTAL		152	170	32	51	2	6	2,5%	1,8%

* Effectif du corps inférieur

3.3-4 EXAMEN PROFESSIONNEL :

IGR 1C : 0

IGR HC : 1 Femme

TCH CE : 1 Femme
TCH CS : 2 Hommes

APAE : 0

CHAPITRE 4

SANTE SECURITE ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

4.1 - SANTE

4.1-1 ACTIVITÉ DE LA MÉDECINE DE PRÉVENTION AU CABINET MÉDICAL

4.1-2 ABSENCE POUR RAISON DE SANTÉ

4.1-3 ABSENCE POUR CONGE MATERNITE

4.1-4 ABSENCE POUR CONGE DE PATERNITE ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT

4.1-5 ABSENCE POUR CONGE D'ADOPTION

4.1-6 ABSENCE POUR ENFANT MALADE

4.2 - SECURITE ET RISQUES PROFESSIONNELS

4.2-1 ACCIDENTS DE SERVICE, DU TRAVAIL ET DE TRAJET

4.2-2 MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUES IMPUTABLES AU SERVICE

4.2-3 DECES IMPUTABLES AU SERVICE

4.2-4 ALLOCATION TEMPORAIRE D'INVALIDITE (ATI)

4.3 - ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

4.3-1 ACTIVITE DE LA MEDECINE DE PREVENTION EN MILIEU PROFESSIONNEL

4.3-2 ACTIONS EN FAVEUR DE LA DIVERSITÉ

4.1- SANTE

4.1-1 ACTIVITÉ DE LA MÉDECINE DE PRÉVENTION

Nombre de visites	2020	2019
nombre de visites obligatoires	453	827
nombre de visites sur demandes	427	130
nombre de consultations en urgence	67	194

4.1-2 ABSENCE POUR RAISON DE SANTÉ

	Nombre jours	Nombre d'agents	
		fonctionnaire	contractuel
Congé de maladie ordinaire	7 218	171	83
Congé de Longue Maladie, Longue Durée, Grave Maladie	3 400	15	2
inférieur à 3 mois	227	3	1
3 mois et 6 mois	329	3	0
6 mois à 12 mois	1 749	6	1
égal ou supérieur à 12 mois	1 095	3	0
Accident de service, du travail et de trajet	430	6	7
de 1 à 15 jours	27	2	3
supérieur à 15 jours	403	4	4
dont durée pour les accidents de trajet	167	2	5
Maladie professionnelle	632	3	0
Maladie contractée en service	0	0	0
SOUS-TOTAL	11 680	195	92
Temps partiel thérapeutique (TPT) (présence à mi-temps, absence à mi-temps)	2 089	15	2
TOTAL	13 769	210	94
	Rappel 2019	253	152

4.1-3 ABSENCE POUR CONGE MATERNITE

	en jours	en nb d'agents	
		fonctionnaire	contractuel
BIATSS cat A	923	3	8
BIATSS cat B	320	2	1
BIATSS cat C	336	2	1
Ens	523	6	0
TOTAL	2102	13	10
Rappel 2019	1890	12	8

4.1-4 ABSENCE POUR CONGE DE PATERNITE ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT

	en jours	en nb d'agents	
		fonctionnaire	contractuel
BIATSS cat A	11	1	0
BIATSS cat B	22	2	0
BIATSS cat C	44	3	1
Ens	77	7	0
TOTAL	154	13	1
Rappel 2019	227	15	5

4.1-5 ABSENCE POUR CONGE D'ADOPTION

Aucun jour pour aucun agent

4.1-6 ABSENCE POUR ENFANT MALADE

	en jours	en nb d'agents	
		fonctionnaire	contractuel
BIATSS cat A	30.5	10	7
BIATSS cat B	40	15	6
BIATSS cat C	46.5	10	9
Ens	0	0	0
TOTAL	40	35	22
Rappel 2019	216.5	47	30

4.2 - SECURITE ET RISQUES PROFESSIONNELS

4.2-1 ACCIDENTS DE SERVICE, DU TRAVAIL ET DE TRAJET

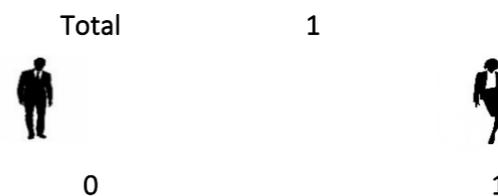
NOMBRE D'ACCIDENTS	H	F	TOTAL
reconnus imputables au service	9	5	14
RAPPEL 2019	12	12	24

	H	F	TOTAL
Accident avec arrêt de travail	8	2	10
Accident sans arrêt de travail	5	2	7

CAUSES DES ACCIDENTS

chutes	1
heurts + chocs	5
manutentions + manipulations	4
projections	0
outils ou matériaux tranchants ou piquants	1
machines	0
contacts-expositions à des produits chimiques ou biologiques	0
agressions	1
accidents de trajet	5

4.2-2 MALADIES PROFESSIONNELLES



4.2-3 DECES IMPUTABLE AU SERVICE

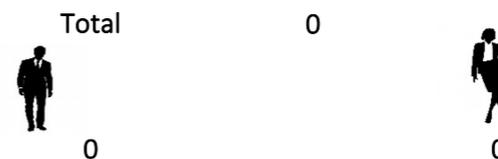
Total 0

4.2-4 ALLOCATION TEMPORAIRE D'INVALIDITE (ATI)

Nombre d'ATI : 1



4.2-5 MALADIES CONTRACTEES EN SERVICE



4.3-ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

4.3-1 ACTIVITE DE LA MEDECINE DE PREVENTION EN MILIEU PROFESSIONNEL

	2020	2019	2018
Nombre de visites de locaux et de sites :	9	17	3
Nombre d'études de postes de travail :	14	37	25
Nombre d'aménagements de conditions de travail :	76	87	56
Nombre d'aménagements de poste :			
Nombre d'enquêtes d'accident du travail :	2	3	0
Nombre d'actions de santé publique :	9	0	0

Partenariats externes et engagements :

- Suivi du Schéma Directeur du Handicap
- Développement du réseau handicap : Rencontre avec différents acteurs du handicap en région (structures d'accompagnement, ESAT...) ; Echanges réguliers entre correspondants handicap locaux ; participation à des actions avec l'association Handi Lyon Rhône (réseau CAP EMPLOI) Identification de ressources internes pouvant jouer un rôle au titre du handicap
- Achats publics : lots réservés et collaboration avec différents établissements du secteur adapté et protégé pour des fournitures de bureau, produits d'entretien" et linge de travail

Actions de sensibilisation et de formation

- Formation "Recruter, accueillir et manager un agent en situation de handicap"
- Formation "Travailler avec un collègue en situation de handicap"

Action de formation spécifique pour accompagnement d'une équipe; intervention sur le handicap au travail en café découverte.

4.3-2 ACTIONS EN FAVEUR DE LA DIVERSITÉ

RÉALISATIONS EN FAVEUR DE LA NON-DISCRIMINATION

Action de sensibilisation et de formation

6 sessions de formation "sensibilisation à la diversité, la laïcité et à la non-discrimination" ont été mises en place pour les nouveaux arrivants (formation obligatoire).

Séquence sur la diversité et la non discrimination intégrée dans les formations Management et Accueil. Mise en place en 2020 des groupes de travail pour l'élaboration du plan d'action égalité professionnelle et pour la création de la cellule d'écoute sur les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles. Nombreuses interventions sur cette thématique auprès des différentes instances de l'établissement effectuées conjointement par le chargé de la Qualité de vie au Travail et la chargée de mission égalité de genre .

Formations autour du handicap "Travailler avec un collègue en situation de handicap" et "Accueillir, intégrer et manager un agent en situation de handicap."

Initiation à la langue des signes française (LSF); sensibilisation autour du handicap au travail effectuée en <<café découverte>> (sensibilisation effectuée par le Correspondant Handicap, le SMPP et l'assistante sociale des personnels).

RÉALISATIONS EN FAVEUR DES PERSONNELS HANDICAPÉS

Opérations d'accessibilité du cadre non bâti

Mise en sécurité de l'avenue des Arts par des bornes escamotables favorisant les déplacements des PMR sur l'avenue

Réalisation d'un parvis devant l'association des Biker's

Réfection de Nids de poules sur les voiries du Campus

Reprise de voirie et de cheminement suite à la déconstruction des bâtiments 109 à 112

Remplacement des paltelages par des dalles béton des parvis Carnot et Verne

Opérations d'accessibilité du cadre bâti :

Bâtiment la Rotonde : Réalisation des travaux de mise en accessibilité (portes, escaliers, sanitaires, contrastes, ascenseurs (3), scène, accueil...) : réception en 2020

Bâtiment Pierre de Fermat : Réalisation des travaux de mise en accessibilité (portes, escaliers, sanitaires, contrastes, ascenseurs) : réception en 2021

Bâtiment Claude Chappe : Réalisation des travaux de mise en accessibilité (portes, escaliers, sanitaires, contrastes, douches...) : réception en 2021

Bâtiment le Club : Réalisation des travaux de mise en accessibilité (portes, escaliers, sanitaires, contrastes...) : réception en 2021

Bâtiment Freyssinet : Réalisation des travaux de mise en accessibilité (portes, escaliers, sanitaires, contrastes) : réception en 2020

Mise aux normes accessibilité du Bâtiment Jean d'Alembert dans le cadre du CPER : réceptionné en 2020

Mise aux normes accessibilité du Bâtiment Léonard de Vinci dans le cadre du Plan Campus : réceptionné en 2020

Mise aux normes accessibilité du Bâtiment Jules Verne dans le cadre du Plan Campus : réceptionné en 2020

Mise aux normes accessibilité du Bâtiment Joseph Jacquard dans le cadre du Plan Campus : réceptionné en 2021

Résidences C D E F H : création d'ERP et mis eaux normes d'accessibilité

Ces résidences étudiantes sont la propriété de Lyon Métropole Habitat et sont exploitées par l'INSA

Etude interne INSA réalisée en 2020 afin de déterminer les ERP à créer (locaux associatifs et d'enseignement en rez-de-chaussée de résidences étudiantes)

Etude lancée en décembre 2020 par Lyon Métropole Habitat pour missionner un AMO en vue de déposer un dossier de création d'ERP en 2021

Résidence B : création d'ERP et mise aux normes d'accessibilité

Etude interne INSA réalisée en 2020 afin de déterminer les ERP à créer (locaux associatifs et d'enseignement en rez-de-chaussée de cette résidence étudiante)

Dépôt de dossier et réalisation des travaux prévus en 2021. Hormis la création de sanitaires PMR dans un local d'enseignement prévu en 2022 dans le cadre du plan de relance

Résidence J : création d'ERP et mise aux normes d'accessibilité

Etude interne INSA réalisée en 2020 afin de déterminer les ERP à créer (local associatif en rez-de-chaussée de cette résidence étudiante)

Dépôt de dossier et réalisation des travaux prévus en 2021

Restaurant le Thélème : mise aux normes d'accessibilité

Dépôt d'un dossier d'accessibilité en 2021

Restaurant le Galilée : mise aux normes d'accessibilité

Dépôt d'un dossier d'accessibilité en 2021

CHAPITRE 5

ACTION SOCIALE ET VIE DES PERSONNELS

5.1 - ACTION SOCIALE

- 5.1-1 MOYENS ET PERSONNELS
- 5.1-2 ACCUEIL ASSISTANTE SOCIALE
- 5.1-3 PRETS ET SECOURS, AIDES DIVERSES
- 5.1-4 CESU GARDE D'ENFANT
- 5.1-5 CHEQUES-VACANCES
- 5.1-6 ACCUEIL DE L'ENFANT
- 5.1-7 RESTAURATION

5.2 - VIE DES PERSONNELS

- 5.2-1 MOYENS, PERSONNELS ET LOCAUX
- 5.2-2 ACTIVITES ARTISTIQUES ET SPORTIVES
- 5.2-3 EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS CONVIVIALES

5.1 ACTION SOCIALE

5.1-1 MOYENS ET PERSONNELS

Moyens	2020	2019	2018
Montant subvention du Comité d'Action Sociale de l'INSA (CASI) affectée à l'action sociale en aide aux personnes	21 305 €	28 651 €	26 636 €
Montant de la subvention de fonctionnement attribuée au Centre de Loisirs Educatifs (CLE) par l'INSA	54 000 €	54 000 €	54 000 €
Subvention totale versée par l'INSA à l'action sociale	75 305 €	82 651 €	80 636 €

Personnels

1 personne embauchée par le CASI utilise une quotité de travail de 30% pour la gestion des chèques-vacances, des CESU, des prêts et secours et de la facturation des séjours d'enfants.

5.1-2 ACCUEIL ASSISTANTE SOCIALE

Nombre de visites et nombre de personnes ayant fait appel au service social.

PAR CATÉGORIE DE PERSONNES

	2020	2019	2018
Visites totales	211	264	123
Personnes reçues	94	120	105

		2020	2019
BIATSS	Catégorie A	13	21
	Catégorie B	16	20
	Catégorie C	50	59

Sur les 100 personnels BIATSS, 35 sont contractuels

	2020	2019
Enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs	9	11
Retraités + veufs/veuves de personnels INSA	3	4
Doctorants	3	5

PAR NATURE DE PROBLÈMES

Nombre de personnes concernées par nature des problèmes

	2020	2019
Financier	27	46
Accompagnement suivi individuel	35	40
Santé	20	28
Logement	17	33
En lien avec le travail	24	38
Familial	12	25
Administratif	18	39
Maternité garde d'enfants	3	8
Loisirs vacances	9	0

NB : Une personne peut être reçue plusieurs fois pour un ou plusieurs problèmes identifiés.

5.1-3 PRETS ET SECOURS, AIDES DIVERSES

Montant et nombre de prêts et secours accordés par l'INSA par le biais du CASI, après instruction des dossiers par l'assistante sociale :

200 € correspondant à 1 secours
2 400 € correspondant à 2 prêts **12/2019: 1605 euros ont été remboursés**

Commission Départementale d'action sociale du Rhône

14 secours correspondant à un total de 10950 euros

7 refus de secours

2 ASIA Orphelins correspondant à 2400 euros

3 ASIA EtudeSup correspondant à 1800 euros

5.1-4 CESU GARDE D'ENFANT

L'INSA, par le biais du CASI, propose aux personnels sur ressources propres d'accéder aux tickets CESU garde d'enfant.

L'agent participe aux frais de gestion qui représentent 5% de la somme accordée.

Nombre de dossiers	Montant accordé	Nombre d'enfants concernés	Montant total
2	400	2	800 €
1	700	1	700 €
2	840	2	1 680 €
TOTAL		5	3 180 €
Moyenne par agent			636 €
2019			647 €

5-1-5 CHEQUES-VACANCES

L'INSA, par le biais du CASI, propose aux personnels sur ressources propres d'accéder aux chèques-vacances. Le taux de l'abondement versé est de 10 à 25 %, ce taux est majoré pour les agents handicapés.

Il est lié au quotient familial de la personne. Le montant de l'abondement dépend de l'épargne de la personne.

Taux	Nombre de dossiers	Epargne	Abondement
10%	1	945 €	95 €
15%	3	1 407 €	211 €
25%	2	848 €	212 €
26%	1	754 €	196 €
30%	2	1 604 €	481 €
35%	3	1 305 €	457 €
39%	1	252 €	98 €
TOTAL	13	7 115 €	1 750 €
Moyenne par agent		547 €	134,60 €
2019		562 €	136 €

5.1-6 ACCUEIL DE L'ENFANT

L'INSA, par le biais du CASI, subventionne sur quotient familial les séjours des enfants du personnel accueillis par le Centre de Loisirs Educatifs de la Doua (CLE) en crèche ou le mercredi ou aux petites vacances ou en séjours extérieurs ainsi que les séjours pour adolescents.

L'INSA apporte aussi une subvention de fonctionnement au CLE de **54 000 €** pour **10 places** en crèche. Ce montant permet aussi

d'abaisser le prix facturé à l'ensemble des familles quelque soit leur taux de subventionnement personnel.

En crèche, les journées sont facturées au tarif CAF directement aux parents.

Type d'accueil	Nombre d'enfants	Nombre de journées	Participation CASI	Pourcentage par rapport au coût facturé au CASI par le CLE ou prestataires colonies
Séjours ados	4	38	1 741 €	48%
CLE colos	0	0	0 €	0%
CLE mercredis	52	372	5 812 €	29%
CLE vacances	60	749	7 827 €	32%
Halte-garderie	17	993	0 €	
TOTAL	133	2152	15 380 €	
2019	158	3119	21 969 €	

Taux de subventionnement des parents par le CASI	Nombre de familles
60%	7
55%	3
50%	4
45%	10
40%	3
35%	3
30%	5
25%	5
20%	1
15%	2
10%	1
5%	0
0%	11

5.1-7 RESTAURATION

L'INSA offre à ses personnels la possibilité de déjeuner de 11h30 à 13h30 au restaurant du personnel et dans les sites étudiants qui sont également accessibles le matin, le soir et les week-ends.

La restauration est assurée de début septembre à la troisième semaine de juillet.

sur deux automates : l'un devant le Prévert, l'autre dans le hall de la MDE

en ligne avec l'application pop&pay

au guichet du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30 en numéraire, chèque ou par carte bancaire.

FREQUENTATION ET TARIFS PAR CATEGORIES D'INDICE :	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F	TOTAL
Indice (INM)	301 à 474	475 à 600	> 600	Personnels des restaurants	Stagiaires/doctorants	
Prix du repas *	4,02 €	5,62 €	6,56 €	Avantage	4,45 €	
Effectif par catégorie	792	319	884	100	740	2 835
Usagers par jour en nombre	68	16	43	60	62	249
Usagers par jour : % dans la catégorie	27%	6%	17%	24%	25%	1
Repas par an	10 692	2 504	6 795	9 407	8 239	37 637
					Rappel 2019	82 864

	au 01/07/2019	au 01/07/2020
Tarif B	4,02 €	4,02 €
Tarif C	5,62 €	5,62 €
Tarif D	6,56 €	6,56 €
Tarif F	4,45 €	4,45 €

5.2 VIE DES PERSONNELS

5.2-1 MOYENS, PERSONNELS ET LOCAUX

Moyens

La part de la subvention du CASI affectée à la vie des personnels est de **65 695 €** (58 349€ en 2019)

Personnels

- **1 personne embauchée** par le CASI utilise une quotité de travail de **70%** pour la coordination des activités,

la gestion du CASI et des salles de la Maison des Personnels.

- **15 animateurs d'activité** à temps partiel embauchés par le CASI pour un horaire global de **825.50** heures.

Locaux :

Mise à disposition gratuite d'un salon, d'une salle d'activités artistiques, d'une salle d'activités sportives, de deux salles de réunions et de quatre locaux syndicaux gérés par le CASI.

5.2-2 ACTIVITES ARTISTIQUES ET SPORTIVES

Activités artistiques ou de loisirs

151 personnes dont 14 inscriptions retraités participent à une activité artistique ou de loisirs organisée par le CASI.

Ateliers sportifs

538 personnes dont 17 inscriptions retraités participent à une activité sportive organisée par le CASI sur place ou à l'extérieur.

Fête des sports

En raison de la crise sanitaire cette fête a été annulée

Ateliers bien-être

48 inscriptions participent à une activité de bien être organisée par le CASI sur place

5.2-3 EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS CONVIVIALES

Manifestations conviviales

Le CASI a proposé

1. Un week-end à Paris

Sortie annulée en raison de la crise sanitaire. Coût pour le CASI 3789 €

2. Visite du Salon de Genève

Sortie annulée en raison de la crise sanitaire

3. Des visites diverses comme la Biennale d'Art Contemporain ou la Cité Internationale du Goût

50 personnes ont participé. La participation financière par le biais du CASI est de 794 €

Le subventionnement moyen des ces manifestations a été de **48 %**

Manifestations proposées par la maison des personnels

2 expositions (peinture, aquarelle, bijoux...)

8 animations (musicales...)

20 stands d'informations (Crédit Mutuel Enseignant, CASDEN, MAGE...)

La participation financière par le biais du CASI est de **613 €** (915 € en 2019 et 2411 euros en 2018)

Arbre de Noël

277 enfants du personnel et 340 parents ont été réunis lors de l'arbre de Noël. La participation financière par le biais du CASI est de 10429 €. Enfants et parents ont pu assister à un spectacle en deux vagues successives à la Rotonde.

Ce spectacle a été suivi de la remise de cadeaux pour les enfants et d'un goûter pour tous.

La fête des personnels

En raison de la crise sanitaire cette fête a été annulée

CHAPITRE 6

RELATIONS

PROFESSIONNELLES

6.1 - INSTANCES DE REPRESENTATION ET DE CONCERTATION

6.1-1 LES INSTANCES

6.1-2 LES AUTRES CONSEILS ET COMMISSIONS

6.1-3 EQUIPE DE VEILLE SOCIALE (EVS)

6.2 - CONGRES ET ORGANISMES DIRECTEURS DES SYNDICATS

6.3 - MOYENS HUMAINS ACCORDES AUX SYNDICATS

6.4 - DIVERS : LOCAUX, GREVES ET RECOURS

6.1 - INSTANCES DE REPRESENTATION ET DE CONCERTATION

Niveau de déconcentration des CAP

Les syndicats exercent un rôle de défense des intérêts professionnels dans les instances nationales, telles que le CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), les CTN (Comités Techniques Nationaux), les CAPN (Commissions Administratives Paritaires Nationales). Au niveau local, les élus participent aux instances statutaires et sont les interlocuteurs privilégiés de la Direction concernant toutes les questions relatives aux carrières, aux conditions de travail, à la vie sociale au sein de l'Établissement.

6.1-1 Les instances

Conseil d'Administration - CA

Répartition par genre

		
interne	8	8
externe	6	6

Attributions

Il détermine la politique générale de l'établissement, se prononce sous réserve de la réglementation nationale générale des études, ainsi que sur les programmes de recherche, d'information scientifique et technique et de coopération internationale. Il propose les mesures propres à favoriser la vie de la communauté. Il adopte le règlement intérieur de l'établissement. Il vote le budget et approuve les comptes, il fixe la répartition des emplois qui sont alloués à l'établissement. Il délibère sur le rapport annuel du directeur. Il autorise le directeur à engager toute action en justice. Il approuve les accords et conventions signés par le directeur et, sous réserve des conditions particulières fixées par décret, les emprunts, prises de participation, créations de filiales, acceptations de dons et legs, acquisitions immobilières.

Nombre de conseils par an :

	2020	2019	2018
Pléniers	6	4	4
Restreints	10	9	11

Conseil Scientifique - CS

Répartition par genre

		
Pléniers	11	14
Restreints	7	7

Attributions

Organe de consultation, il propose au Conseil d'Administration les orientations de la politique de recherche, de documentation scientifique et technique, ainsi que la répartition de crédits de recherche généraux (Bonus Qualité Recherche). Il est consulté sur les programmes de recherche (nationaux et régionaux), sur les contrats proposés par les différents laboratoires, ainsi que sur les collaborations internationales. Dans le domaine de l'enseignement, il est sollicité sur les demandes d'habilitation, sur les projets de création ou de modification des diplômes d'établissement et sur le contrat d'établissement. Il exerce ses compétences lors de la signature du volet «recherche» du contrat quadriennal avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et, en formation restreinte, joue un rôle moteur dans la création de postes d'enseignants-chercheurs, la gestion de leur carrière et leur affectation dans les laboratoires.

Nombre de conseils
par an :

	2020	2019	2018
Plénier :	14	10	8
Restreints :	5	4	5

Conseil des Etudes - CE

Répartition par genre

		
interne	13	16
externe	1	3

Attributions

Il propose au Conseil d'Administration les orientations des enseignements de formation initiale et continue. Il examine toutes les questions relatives à la vie des étudiants.

Nombre de conseils par an :

	2020	2019	2018
Pléniers :	8	8	9
Restreint :	1	0	0

6.1-2 Les autres conseils et commissions

Comité Technique - CT

Répartition par genre

		
titulaire	5	5
suppléant	6	4

scrutin de 2018

Attributions

Le comité technique est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs aux ressources humaines, à l'organisation et au fonctionnement des services.

Nombre de réunions par an : **6**

Nombre de reconvoctions nécessaires à la suite d'un défaut de quorum /d'un vote défavorable unanime des représentants du personnel : **0**

(1 en 2019)

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail - CHSCT

Répartition par genre

		
titulaire	4	4
suppléant	4	4

Attributions

Le **CHSCT - Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail** est une instance de concertation entre les personnels, les usagers et la direction de l'établissement dont la mission est de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité des personnels de l'INSA Lyon et de tous les usagers. Il veille à l'amélioration des conditions de travail et à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières. C'est un acteur majeur de la prévention des risques professionnels au sein de l'INSA Lyon.

Nombre de réunions par an : **4** dont **0** réunions extraordinaires (2019 : 4 dont 0 réunions extraordinaires)

Coût de la formation des membres des CHSCT : **4680 €** (4689 € en 2019)

Pourcentage des membres du CHSCT formés durant cinq jours : **75% (12 personnes ont suivi la formation)**
75% en 2019

Comité Paritaire d'Etablissement - CPE

Répartition par genre

		
titulaire	10	11
suppléant	10	10

Attributions

Cette instance donne un avis sur les décisions individuelles concernant les personnels BIATSS fonctionnaires de l'établissement

(gestion individuelle et collective des carrières). Elle prépare les travaux des commissions administratives paritaires académiques ou nationales.

Nombre de réunions par an : 6

Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires - CCPANT

Répartition par genre

	CCPANT	
		
titulaire	2	6
suppléant	2	2

Attributions

Créée à l'égard des agents non titulaires, la CCPANT est exclusivement consultée sur des questions d'ordre individuel (relatives aux licenciements intervenants postérieurement à la période d'essai et aux sanctions disciplinaires autre que l'avertissement et le blâme). Elle siège en formation restreinte.

Nombre de réunions par an : 1

6.2- CONGRES ET ORGANISMES DIRECTEURS DES SYNDICATS

Nombre de jours d'autorisations spéciales d'absence accordées pour participer aux réunions d'un organisme directeur ou au congrès d'un syndicat : **0**

6.3- MOYENS HUMAINS ACCORDES AUX SYNDICATS

Nombre d'ETP de crédits de temps syndical effectivement utilisés : **0**

Nombre d'ETP de crédits de temps syndical utilisés sous forme de décharges d'activité de service : 0,33 ETP soit 128 heures

6.4- DIVERS : locaux, grèves et recours

Locaux syndicaux mis à disposition des organisations syndicales

Les syndicats CGT, SGEN-CFDT, SNESUP (FSU) et SNPTES-UNSA Education disposent de locaux et de boîtes aux lettres à la Maison des Personnels, 12, allée du Rhône.

Mouvements sociaux

Nombre de jours non travaillés pour faits de grève

Nombre de jours correspondant à un mot d'ordre national

Nombre de jours correspondant à un mot d'ordre local

2020	2019	2018
38	147	54
38	147	54
0	0	0

Nombre de grévistes par journée :

09/01/2020	16/01/2020	24/01/2020	29/01/2020	06/02/2020	20/02/2020	17/09/2020
10	13	5	1	3	2	3
13/10/2020						
1						

05/02/2019	15/03/2019	19/03/2019	27/03/2019	09/05/2019	10/10/2019	05/12/2019
7	22	5	0	22	0	72
06/12/2019	10/12/2019	17/12/2019	19/12/2019			
1	9	9	0			

Objet du différend	Type de population	Tribunal concerné	Résultat
Recours introduits en 2020			
Recours décision imposant le port du masque	Personnel BIATSS	TA	Rejet de la requête
Décisions rendues en 2020			
Recours décision imposant le port du masque	Personnel BIATSS	TA	Rejet de la requête
Recours suite à remboursement indu	Personnel BIATSS suite plusieurs arrêts	TA	Rejet partiel
Recours suite à sanction disciplinaire	Personnel BIATSS	TA	Rejet de la requête
Recours suite à procédure invalidité	Personnel BIATSS suite plusieurs arrêts	TA	Rejet partiel
Disciplinaire BIATSS			
Manquement à l'obligation de réserve	Personnel BIATSS	Commission disciplinaire INSA	Sanction 1er groupe : exclusion temporaire 1 à 3 jours
Manquement à l'obligation d'obéissance hiérarchique	Personnel BIATSS	Commission disciplinaire INSA	Sanction 1er groupe : avertissement
Manquement à l'obligation d'obéissance hiérarchique	Personnel BIATSS	Commission disciplinaire INSA	Sanction 1er groupe : avertissement
Manquement à l'obligation d'obéissance hiérarchique	Personnel BIATSS	Commission disciplinaire INSA	Sanction 1er groupe : blâme

ANNEXES

1 - LISTE DES ABREVIATIONS

2 - GLOSSAIRE

ANNEXES

1 - LISTE DES ABREVIATIONS

AAENES Attaché d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

AC Agent Comptable

ADJENES Adjoint administratif de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur

ADT Adjoint Technique

ARTT Aménagement et Réduction du Temps de Travail

ASI Assistant Ingénieur de Recherche et de Formation

ASS Assistant

AT Accident de Travail

ATER Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche

ATI Allocation Temporaire d'Invalidité

ATSS Personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé

BAP Branche d'Activité Professionnelle

BAS Bibliothécaire Adjoint Spécialisé

BIATSS Personnels de Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, de Service et de Santé

BIB Bibliothécaire

CA Conseil d'Administration

CAF Caisse d'Allocations Familiales

CASI Comité d'Action Sociale de l'INSA de Lyon

CASU Conseiller d'Administration Scolaire et Universitaire

CAP Commission Administrative Paritaire (Académique ou Nationale)

CCPANT Commission Consultative Paritaire des Agents Non titulaires

CDI Contrat à Durée Indéterminée

CE Conseil des Etudes

CE Classe Exceptionnelle

CET Compte Epargne Temps

CGM Congé Grave Maladie

CHSCT Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CLD Congé Longue Durée

CLE Centre de Loisirs Educatifs

CLM Congé Longue Maladie

CN Classe Normale

CNU Conseil National des Universités

CPE Commission Paritaire d'Etablissement

CR1 Chargé de Recherche de 1e classe

CR2 Chargé de Recherche de 2e classe

CRCT Congé pour Recherche ou Conversions Thématiques

CS Classe Supérieure

CS Conseil Scientifique

CT Comité Technique

DIR CIO Directeur Centre d'Information et d'Orientation

DR1 Directeur de Recherche de 1e classe

DR2 Directeur de Recherche de 2e classe

ENS CONT Enseignant Contractuel

EPST Etablissement Public Scientifique et Technologique

ETP Equivalent Temps Plein

GPEEC Gestion Prévisionnelle des Effectifs, Emplois et Compétences

HC Heures complémentaires

HDR Habilitation à Diriger des Recherches

IGE Ingénieur d'Etude de Recherche et de Formation

IGR Ingénieur de Recherche

INF Infirmière

ITA Personnels Ingénieurs, Techniciens et Administratifs

ITRF Personnels Ingénieurs, Techniques de Recherche et Formation

MCF Maître de Conférences

MO Maladie Ordinaire

MP Maladie Professionnelle

PAST Professeur Associé à temps partiel (professionnel extérieur)

PEPS Professeur d'Education Physique et Sportive

PLP Professeur de lycée professionnel

PR Professeur des Universités

PRAG Professeur Agrégé

PRASS Professeur Associé à temps complet (professionnel extérieur)

PRCE Professeur Certifié

RTT Réduction du temps de Travail

SAENES Secrétaire administratif de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

TCH Technicien de Recherche et de Formation

ANNEXES

2 - GLOSSAIRE

AGENT : Personne physique travaillant pour la Fonction Publique.

BUDGET ÉTAT : Stock emplois. Emplois ouverts et délégués à l'établissement par l'Etat.

CASI : Comité d'Action Sociale de l'INSA : association loi de 1901 dont les missions sont la mise en place et la réalisation de projets à caractère social, culturel ou sportif à destination des personnels de l'INSA, d'INSAVALOR et d'INSACAST.

CONTRACTUEL : Agent non titulaire rémunéré sur le budget de l'établissement ou affecté sur un emploi budgétaire (payé sur budget de l'Etat).

CLE : Centre de Loisirs Educatifs, structure regroupant un CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) et une halte-garderie accueillant les enfants des personnels de l'INSA, du CNRS et de l'Université Lyon 1 et gérée par une association loi de 1901. Cette structure dispose d'un bâtiment et d'un espace vert situés sur le Campus de la Doua.

CONGÉ DE FORMATION : Droit d'absence, accordé sous certaines conditions, permettant à un agent de suivre une action de formation, à son initiative et à titre individuel, et indépendamment de son éventuelle participation à des stages inclus dans le plan de formation de l'établissement qui l'emploie. La formation s'accomplit sur tout ou partie du temps de travail.

CORPS : Ensemble regroupant les fonctionnaires soumis au même statut et ayant vocation aux mêmes grades.

DÉCHARGE : Allègement d'horaire pour exercer d'autres responsabilités.

DOMAINE DE FORMATION : Groupement de plusieurs formations ayant une vocation commune (ex : formations bureautiques...).

EMPLOI : Support permanent délégué à l'établissement permettant la rémunération.

EQUIVALENT TEMPS PLEIN : Unité de mesure des postes.

GRADE : Subdivision de corps. La hiérarchie des grades au sein d'un corps est déterminée par les statuts.

JOUR OUVRÉ : Jour effectivement travaillé.

LISTE D'APTITUDE : Modalité de promotion qui permet de changer de corps.

PERSONNE PHYSIQUE : Personne occupant un emploi.

POSTE : Synonyme d'emploi, support permanent et délégué à l'établissement permettant la rémunération.

RESSOURCES PROPRES : Apports financiers autres que ministériels (produits de contrats de recherche...).

SERVICES D'ENSEIGNEMENT : Obligations professionnelles des enseignants et enseignants chercheurs en matière d'heures de cours.

STATUT : Règles régissant un corps ou un ensemble de corps.

TABLEAU D'AVANCEMENT : Liste des agents proposés à un grade supérieur

INDICE DE FREQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL : Nombre d'accidents avec arrêt supérieur à 24 heures x 1 000 / effectif total

TEMPS PARTIEL : Temps de travail inférieur à la durée légale et choisi par l'agent.

TEMPS INCOMPLET : Temps de travail inférieur à la durée légale imposé à l'agent par l'établissement.

TITULAIRE : Agent occupant définitivement un emploi de la fonction publique.

VACATAIRE : Personne recrutée pour des travaux ponctuels et de courte durée.